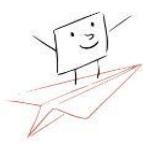


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

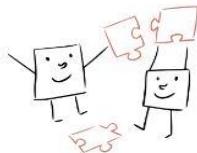
ASSOCIATION TANDEM

Accueil La mesure de protection Travailler à TANDEM Projet et activité Contact

**Bienvenue sur le site du service de tutelle  
de l'Association TANDEM**



Autonomie



Accompagnement



Protection

## Table des matières

Introduction.....	2
Membres de l'Association.....	3
Organigramme de l'équipe .....	4
Financement des Mesures .....	5
Carte Judiciaire .....	11
Relevés des situations entre Strasbourg et Molsheim.....	14
Panorama des Mesures.....	19
Transformations des Mesures de Protections .....	24
Indicateurs Qualité .....	25
Adaptations Partenariales.....	30
Rétrospective 2024 .....	34
Adaptations Logistiques.....	39
Projets 2025 .....	41
Texte Nouvel Arrivant .....	42
Annexes n°1 : Evaluation Externe .....	43
Annexes n°2 : DIPM version FALC .....	44
Annexes n°3 : Avenant DIPM version FALC.....	45
Annexes n°4 : Livret d'Accueil .....	46
Annexes n°5 : Livret d'Accueil version FALC.....	47
Annexes n°6 : Désignation de la Personne de Confiance version FALC .....	48

## Introduction

L'année 2024 a été riche en évolution pour notre Association, marquée par des projets structurants, des réalisations concrètes et un engagement constant de nos équipes.

Au 31/12/2024, il y a un total de 731 mesures de protection dans notre Association par rapport à 743 mesures en 2023 et 744 mesures en 2022. Cette différence s'explique par la réorganisation des services du fait de l'embauche de 7 nouveaux salariés pour pallier le départ de 7 anciens salariés. Ainsi, nous avons demandé aux Tribunaux de stopper l'arrivée de nouvelles mesures.

Cette année a été marquée par la difficulté de gestion des mesures avec 78 sorties enregistrées et 66 dossiers entrés. Un volume qui est nettement supérieur aux années précédentes. Cet accroissement illustre la capacité d'adaptation de notre organisation.

Pour la première fois, nous avons choisi de comparer nos deux secteurs, Strasbourg et Molsheim. Cette démarche a confirmé la cohérence et la complémentarité de nos actions, chacun contribuant avec la même énergie à nos missions.

2024 a également été consacrée à l'amélioration de nos locaux : le troisième étage a été rénové avec la réfection des sols et l'aménagement d'une nouvelle salle de réunion, favorisant ainsi un cadre de travail plus agréable et collaboratif. En effet, la salle de réunion dispose d'une terrasse ce qui permet aux salariés de faire leurs pauses en toute sécurité.

Sur le plan de la communication, l'aboutissement de deux années de travail collectif a permis la mise en ligne de notre site internet. Ce projet, construit à travers des groupes de travail et une réflexion approfondie sur les contenus et les visuels, reflète l'identité et les valeurs que nous souhaitons transmettre aux visiteurs.

Enfin, une attention particulière a été portée au management et à la formation de nos équipes. Plusieurs actions de formation ont été mises en place pour le personnel administratif et les encadrants, accompagné de mouvements de ressources humaines significatifs : l'accueil de deux stagiaires et l'intégration de plusieurs salariés en 2024.

Ce rapport d'activité illustre ainsi une année 2024 intense et constructive, marquée par la nouveauté, le développement et le renforcement de notre organisation.

## Membres de l'Association

### Président :

- M. SCHMITT Rodolphe

### Vice-Président :

- M. REIBEL Francis

### Trésorière :

- Mme SCHIMPF Margot (*Directrice retraitée de Maison de Retraite ABRAPA*)

### Secrétaire :

- Mme WEBER Elisabeth (*retraitée*)

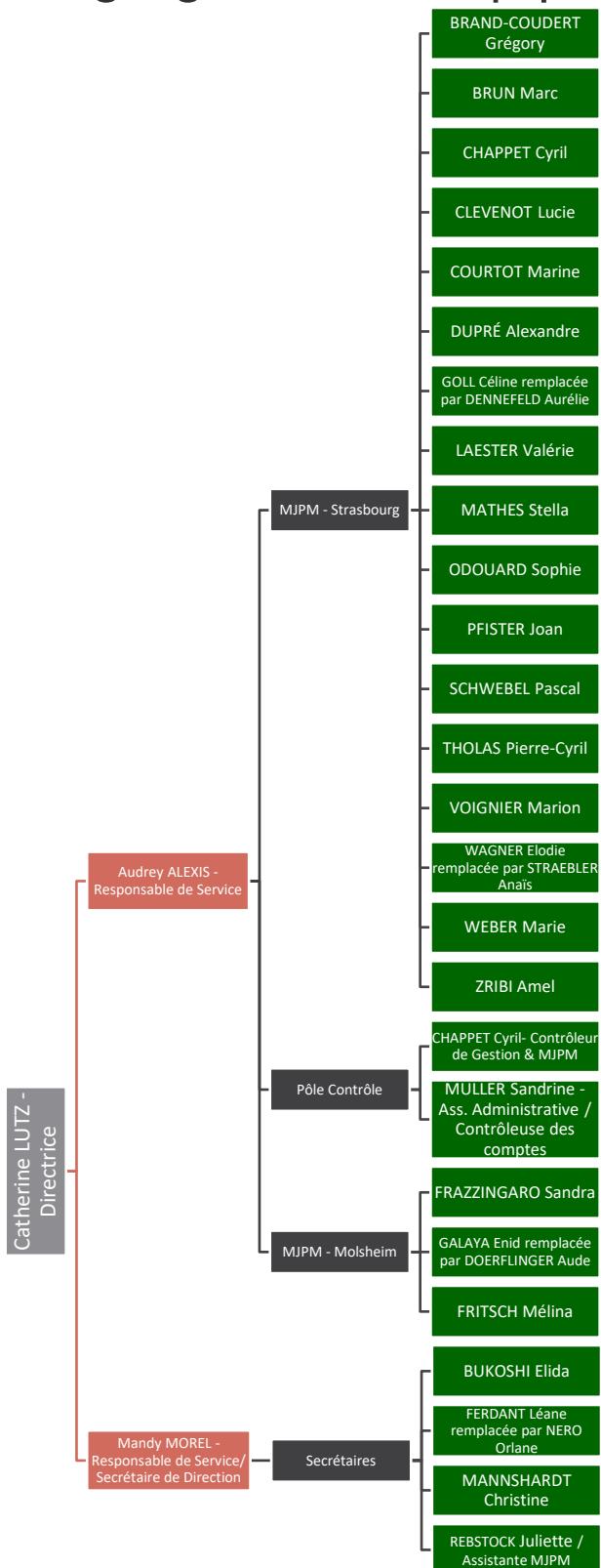
### Intervenants extérieurs :

- Mme BARTHEL- HAGER Marina (Comptable Cab. Woelflin)
- M. MARCHAND Alain (Commissaire aux comptes)

### Membres :

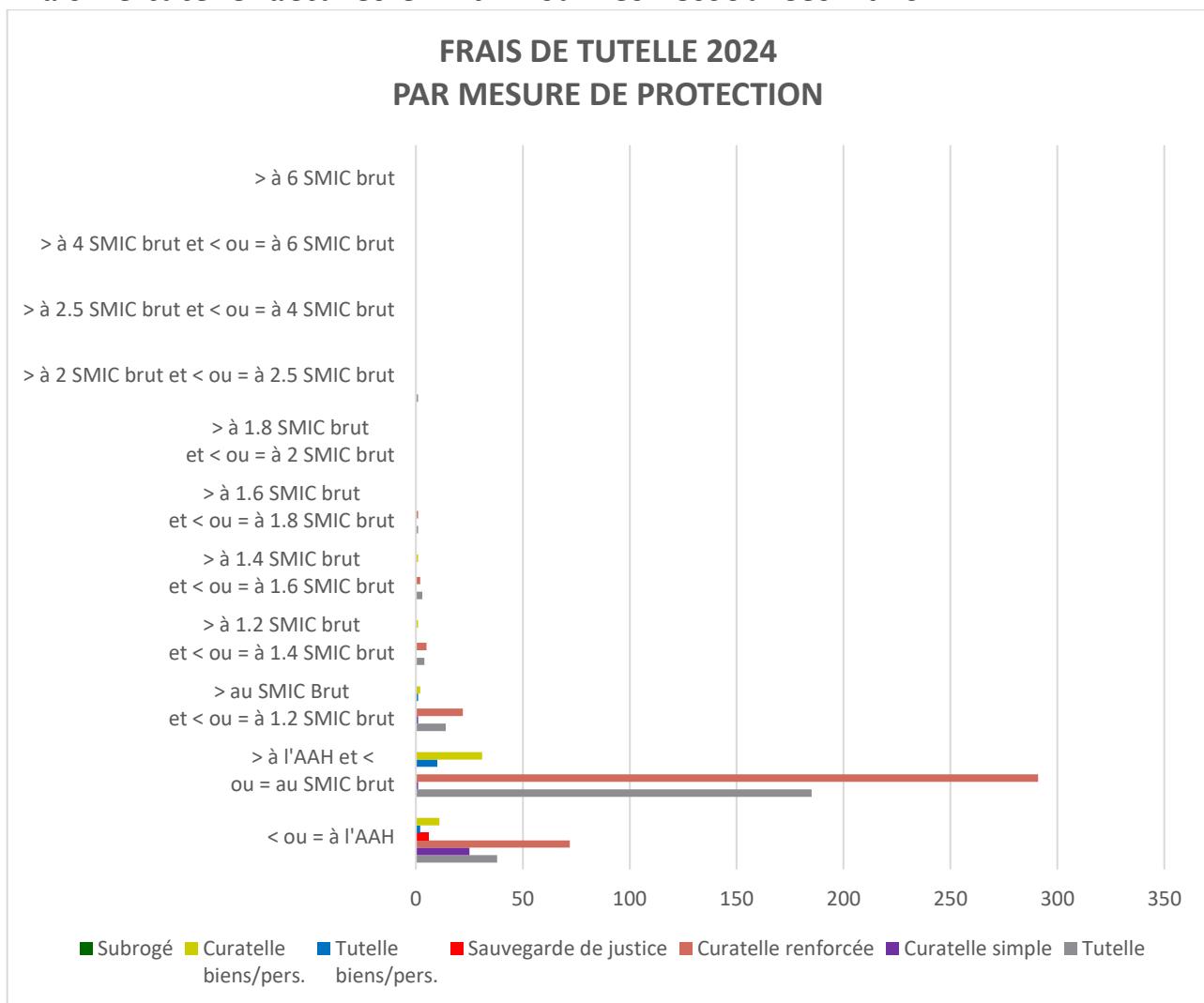
- Mme BRANDT Catherine (MJPM à la retraite)
- Mme BOUVAREL Crescence (Ancienne MJPM)
- M. BRAND-COUDERT Grégory (MJPM privé)
- Mme GOLL Céline (Gestionnaire recouvrement bailleur social)
- Mme HESCHUNG Joelle (En activité dans une structure d'hébergement)
- Mme LINDEMANN Marie-Odile (Contrôleuse de Gestion à la retraite)
- Mme MASSINGG Catherine (Cheffe de Service Horizon Amitié)
- Mme MERCIER Valérie (MJPM à la retraite)
- Mme MSADDEK Martine (MJPM à la retraite)
- Mme OLTZ Marguerite (Assistante Sociale à la Retraite) - démissionnaire au 29/09/24
- M. PRUNEAU Théo (Responsable de Service à l'AFTC)
- Mme RENTZ Rose-Marie (Assistante Sociale à la Retraite)
- M. SCHILDKNECHT Daniel (Fondé de pouvoirs aux assurances)
- M. SCHILDKNECHT Martin (Directeur retraité de TANDEM)
- Mme WOLF Angélique (MJPM Privé)

## Organigramme de l'équipe



## Financement des Mesures

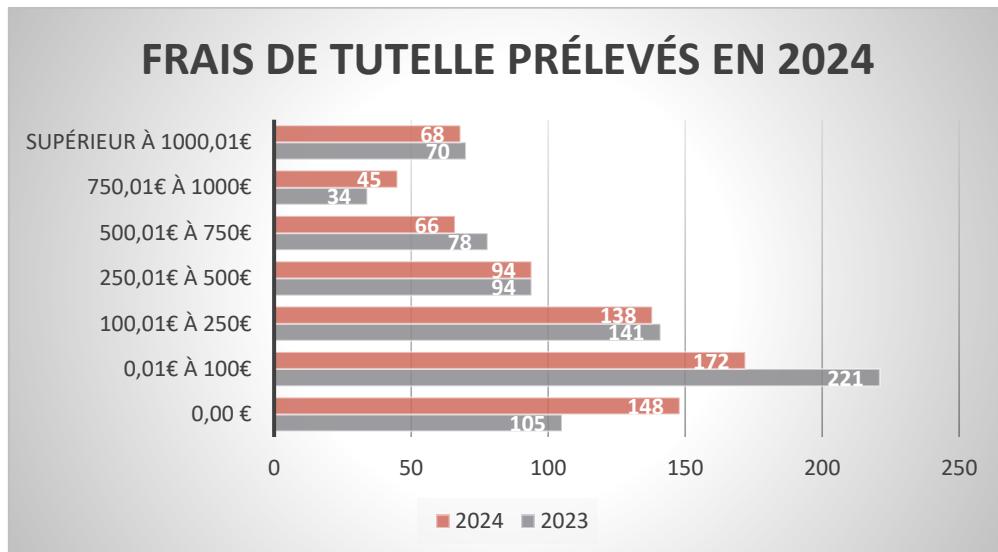
### Frais de tutelle facturés en 2024 sur les ressources 2023



#### Observations :

La majorité des ressources facturées se situent entre le montant supérieur annuel de l'AAH et le SMIC Brut. C'est le cas pour la plupart des tutelles, des tutelles aux biens ou à la personne, des curatelles renforcées et des curatelles aux biens ou à la personne.

Cependant, la majorité des ressources des sauvegardes est inférieure ou égale au montant annuel de l'AAH. Pour ce qui est des curatelles simples, celles-ci sont également inférieures ou égales au montant annuel de l'AAH du fait du décalage des informations recueillies avant le lancement de la participation. Au cours de l'année 2024, sur les 9 639,90€ facturés, 2 300,52€ uniquement ont été réellement réglés.



#### Observations :

Entre 2023 et 2024, on constate une augmentation du montant annuel versé dans la plupart des tranches sauf pour celle qui se situe entre 750,01€ et 1000€ où une légère baisse est à noter. Il y a également une baisse du nombre de bénéficiaires ne payant pas de frais de tutelle.

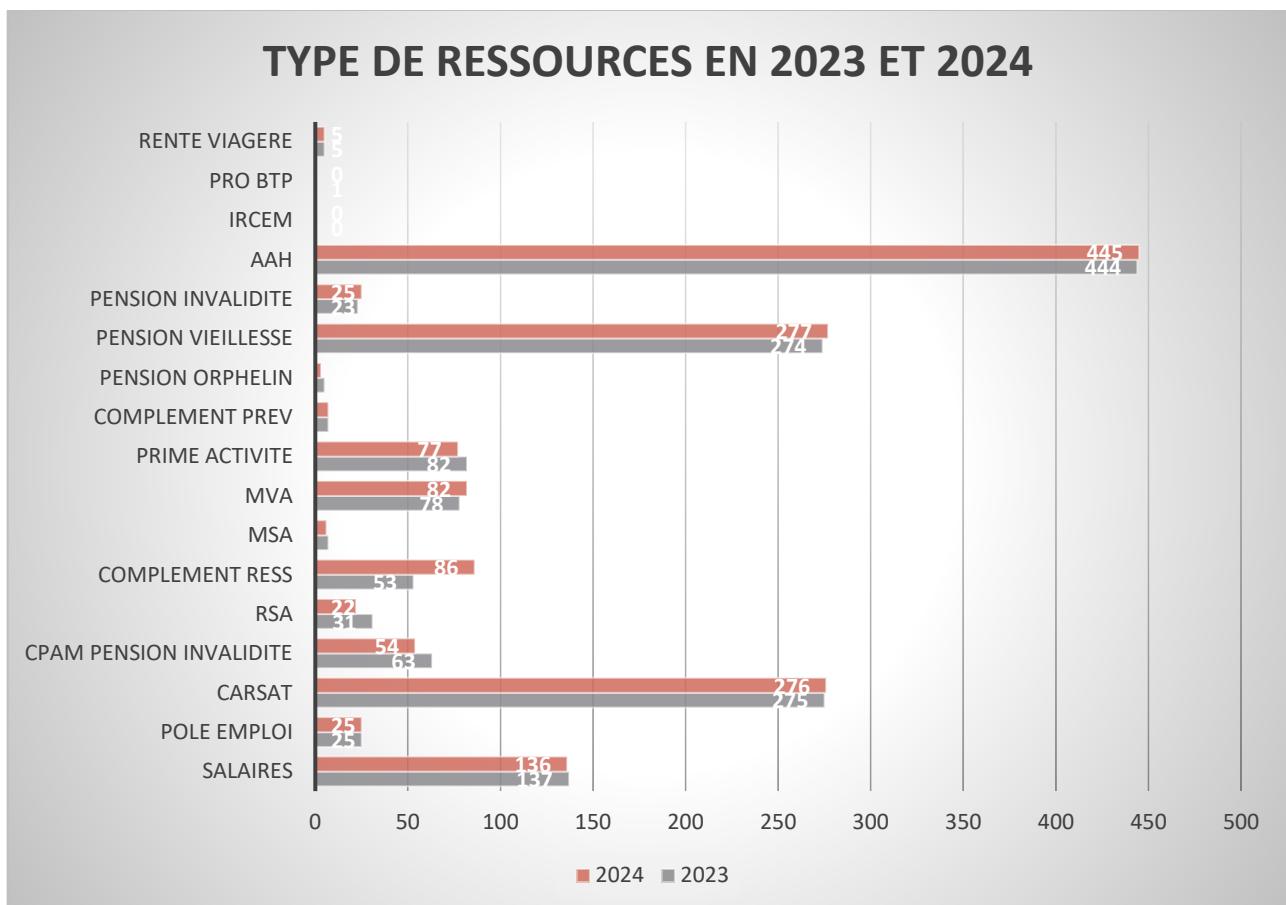
#### Evolution des bénéficiaires en activité



#### Observations :

Depuis 2022, on constate une baisse du nombre de personnes en activité.

## Répartition des bénéficiaires par type de Ressources

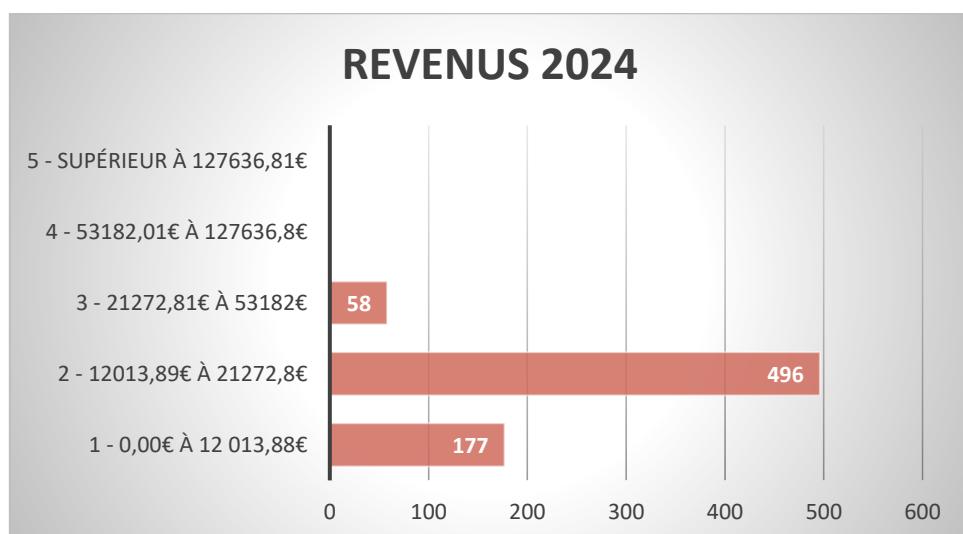
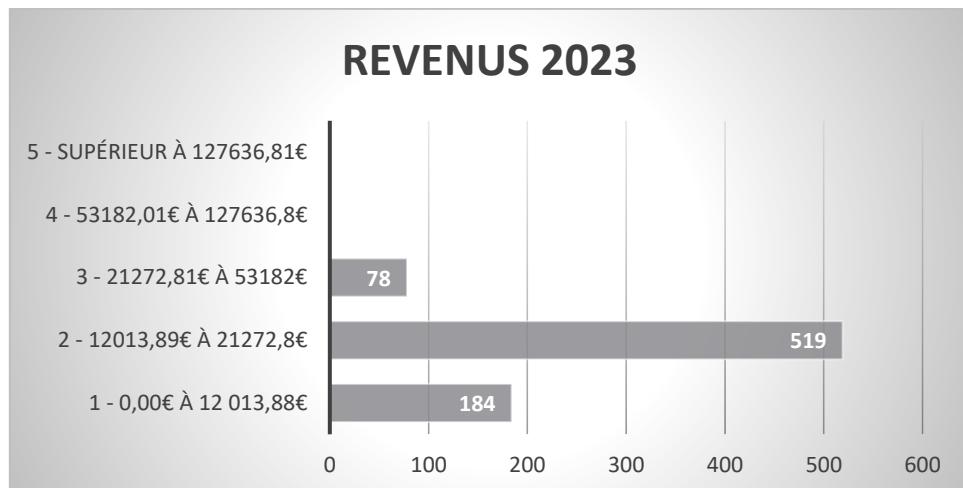


### Observations :

Les ressources majoritaires restent les mêmes entre 2023 et 2024, il y a très peu d'évolution entre les deux années.

On peut tout de même observer une augmentation entre 2023 et 2024 pour les compléments de ressources.

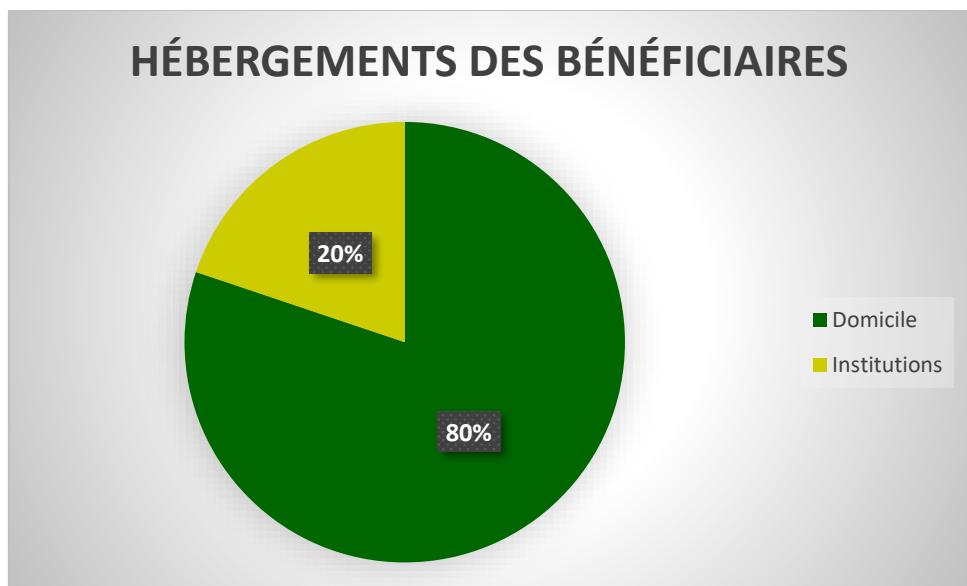
### *Comparatifs des revenus sur 2 ans :*



#### Observations :

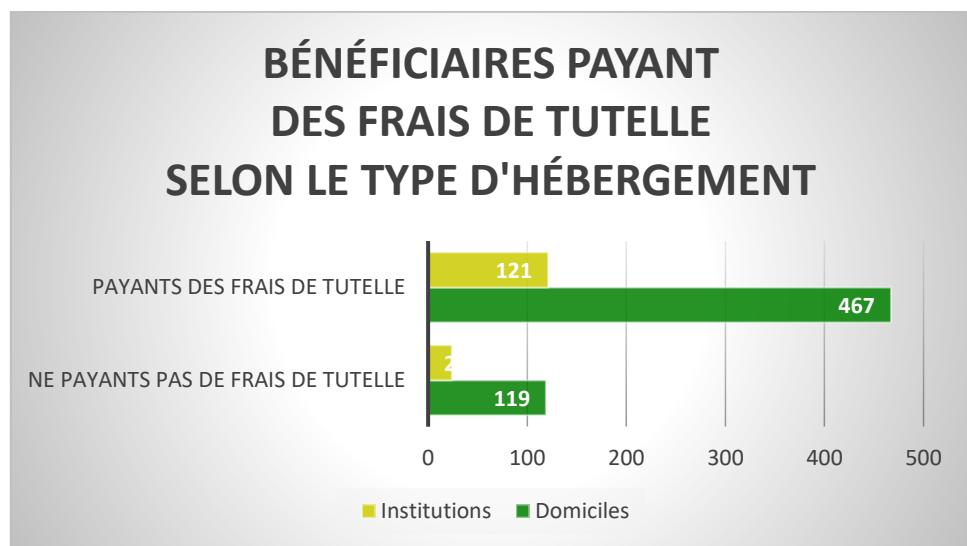
Les revenus des bénéficiaires sont en baisse entre 2023 et 2024.

## Répartition des bénéficiaires par type d'hébergement



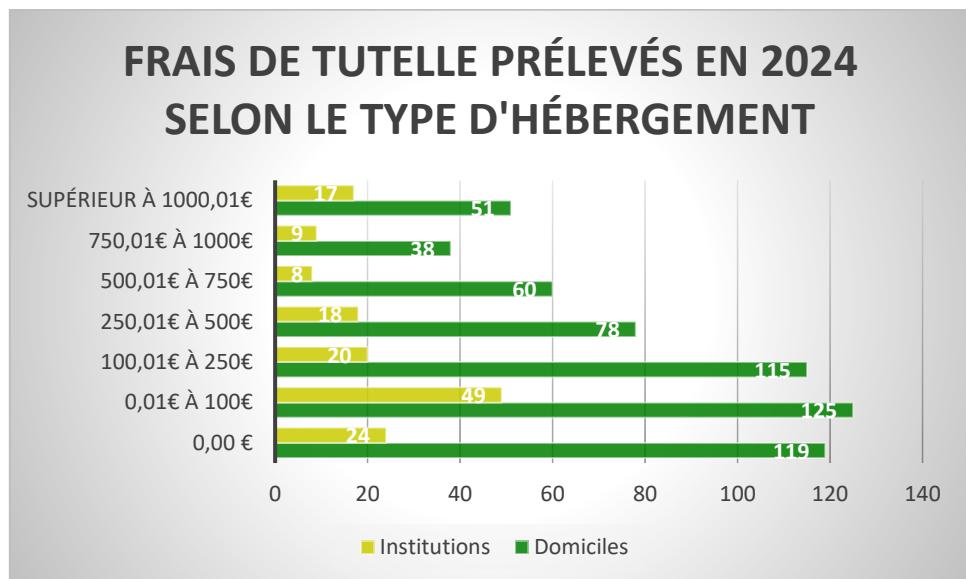
#### Observations :

On constate que la majorité des bénéficiaires vit à domicile.



#### Observations :

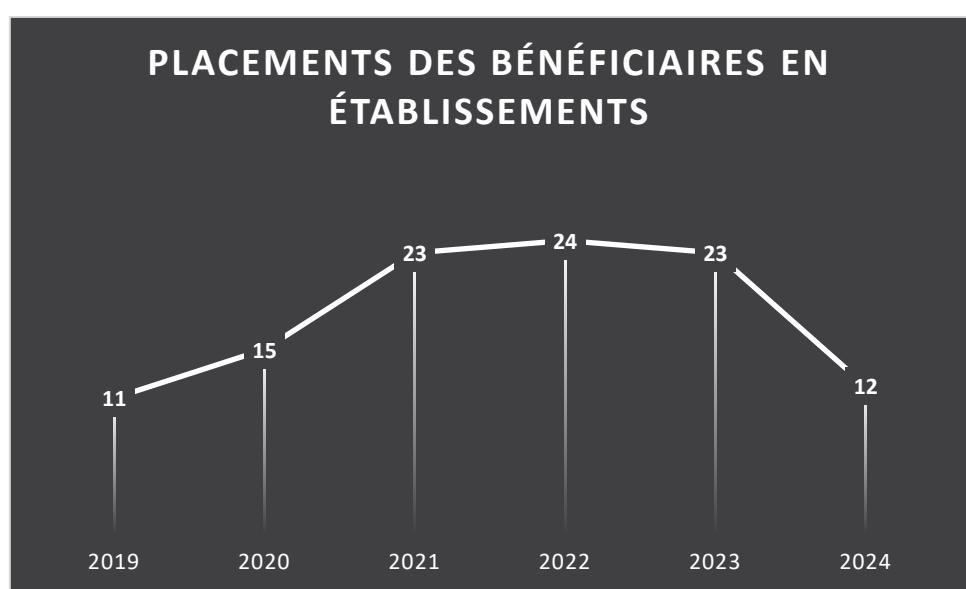
On constate qu'une grande partie des bénéficiaires étant en institution paie des frais de tutelle. Ce qui est également le cas pour les bénéficiaires à domicile.



#### Observations :

Les bénéficiaires vivant en institution sont représentés dans la plupart des tranches de versements annuels. Il n'y a que dans la tranche entre 0,01€ et 100€ où ils sont le plus présents.

Pour ce qui est des bénéficiaires vivant à domicile, 1/3 ne paie pas de frais de tutelle, 1/3 verse entre 0,01€ et 250€ annuellement et le dernier tiers règle entre 250,01€ et jusqu'à plus de 1000,01€ par an.

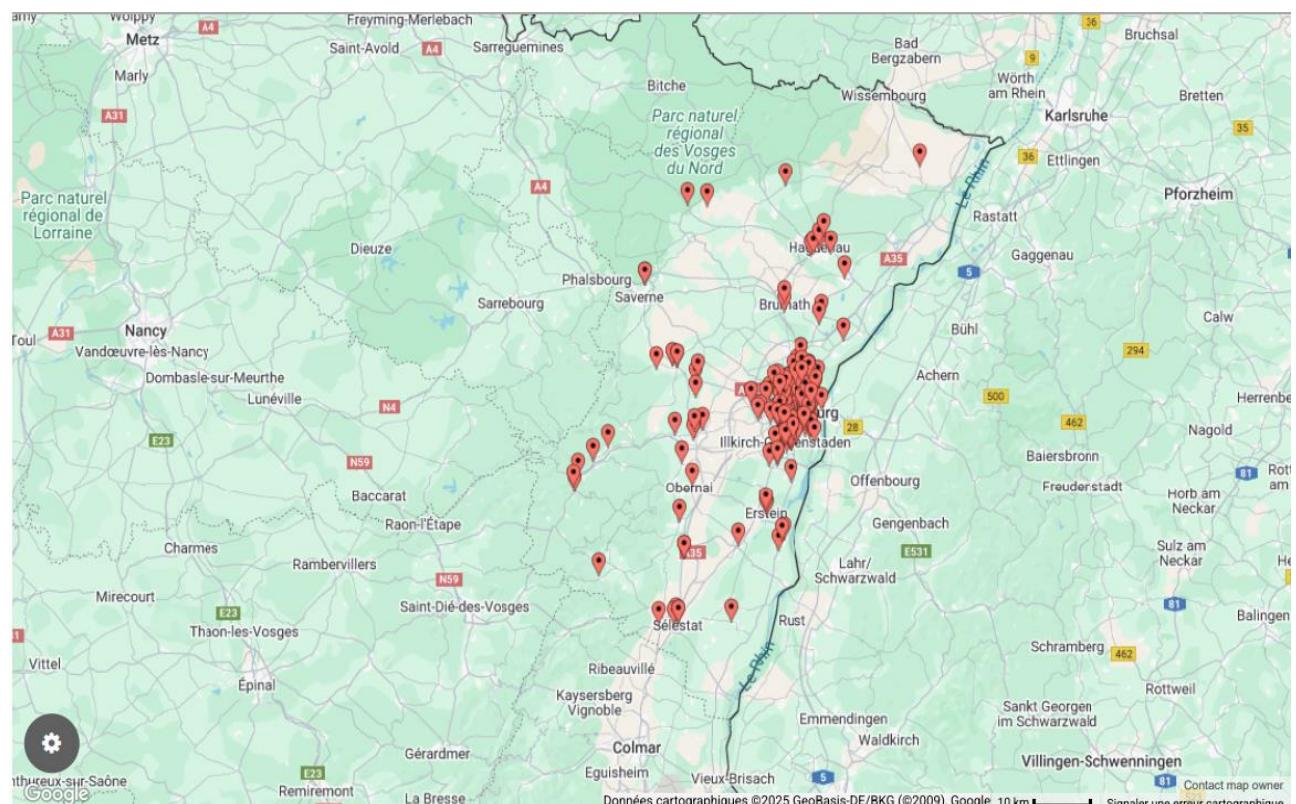


#### Observations :

Nous pouvons observer une large baisse des personnes entrées en institution entre 2023 et 2024 car les moyens mis en place pour garantir le maintien à domicile suffisent.

## Carte Judiciaire

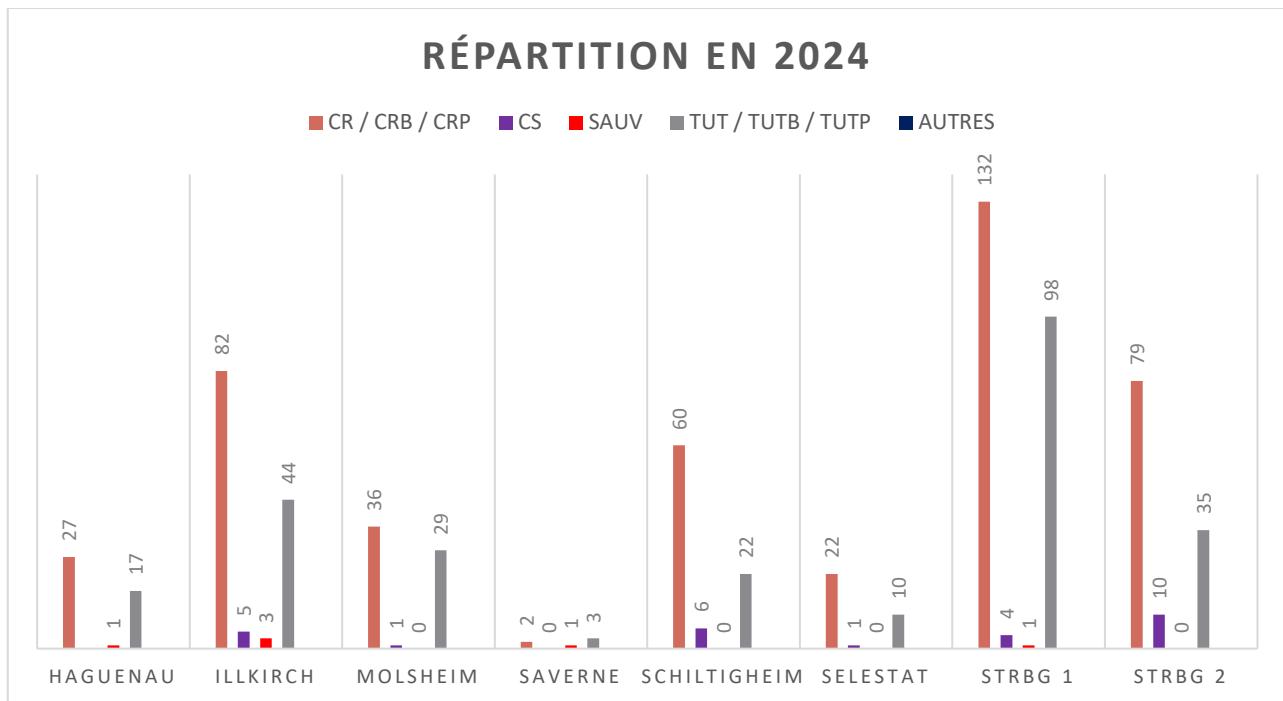
### Cartographie des mesures



### Observations :

On peut constater que la grande majorité des bénéficiaires habite dans l'Eurométropole.

## Répartition des mesures par Tribunaux



### Observations :

Le plus grand nombre de Curatelles renforcées se trouve au Tribunal de Strasbourg Cabinet 1. Ensuite, elles sont réparties entre le Tribunal d'Illkirch, de Strasbourg Cabinet 2 et Schiltigheim.

Il est à noter que sur le Tribunal de Proximité de Molsheim, nous avons en majorité des Curatelles Renforcées puis des Tutelles.

En ce qui concerne les Curatelles Simples, elles sont réparties entre le Tribunal de Strasbourg (2 cabinets), le Tribunal de Proximité d'Illkirch et Schiltigheim.

Quant aux Tribunaux d'Haguenau et de Sélestat, le nombre de mesures de protection est assez similaire.

Le Tribunal de Proximité pour lequel nous gérons le moins de mesures de protection se trouve être celui de Saverne.

## Événements en lien avec les Tribunaux

### *Nouvelle mention dans les jugements :*

**Rappelle** que la personne protégée doit, dans la mesure du possible, recevoir elle-même les informations médicales et consentir aux soins qui la concernent, que le tuteur doit, lui aussi, recevoir ces informations et donner son consentement ; qu'en cas d'opposition entre la personne protégée et le tuteur, le juge doit être saisi ;

Cette mention met fin (du moins lorsqu'elle est présente dans le jugement) au principe de la primauté et l'autonomie du consentement de la personne protégée bénéficiaire d'une tutelle en matière de soins.

En effet, désormais et lorsque le jugement comportera cette mention, même si la personne est capable de comprendre les actes médicaux et de manifester son consentement, le tuteur doit tout de même consentir aux actes médicaux envisagés pour la personne protégée.

### *Réunions avec les Juges*

Le 27 septembre 2024, une rencontre a été organisée entre Le Juge de Sélestat et les Mandataires Judiciaires de la Protection des Majeurs. Cette rencontre avait pour but :

- de rencontrer le juge nouvellement nommé
- d'évoquer les points de difficultés et de tenter d'harmoniser les pratiques juridictionnelles

Dans le même temps, une rencontre a également été organisée avec les Juges du Tribunal Judiciaire de Strasbourg, Illkirch, Schiltigheim. Cette rencontre avait pour but :

- d'évoquer les points de difficultés et de tenter d'harmoniser les pratiques juridictionnelles (trame rapport social en renouvellement / réalisation de l'inventaire / contrôle et approbation des CRG par une personne qualifiée).

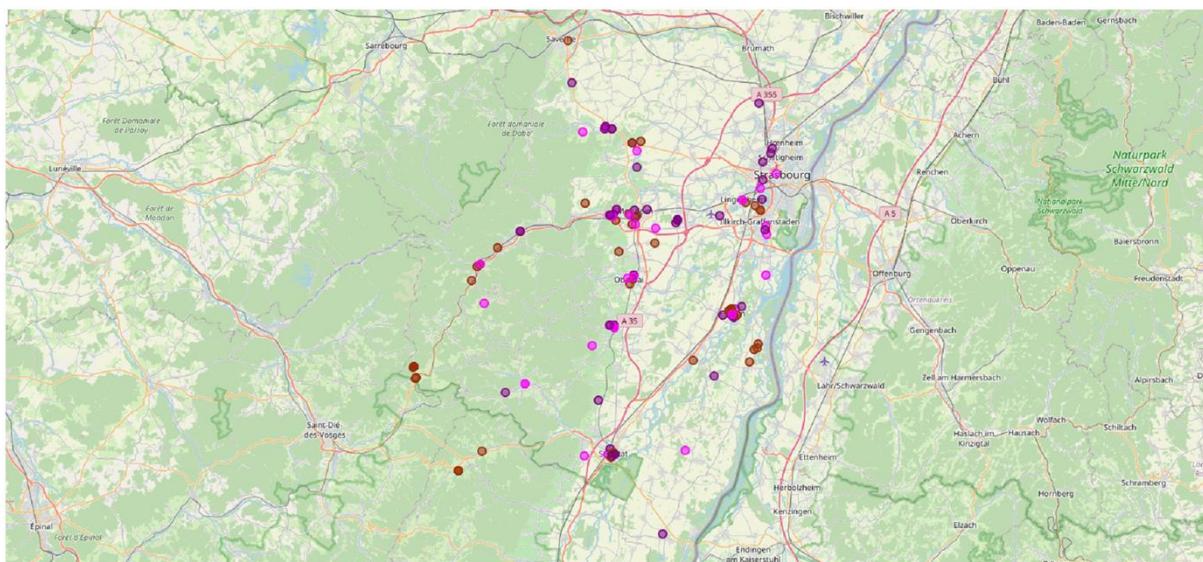
### *Assermentations effectuées en 2024*

Mme LAESTER Valérie, Mme WEBER Marie et Mme MATHES Stella ont été assermentées cette année.

## Relevés des situations entre Strasbourg et Molsheim

### Cartographie des mesures du bureau de Molsheim

**Cartographie des mesures**  
Mandataire



● DOERFLINGER Aude [DOEAU]{33}+ ● FRAZZINGARO Sandra [FRASA]{47}+ ● FRITSCH Melina [FRIME]{47}+

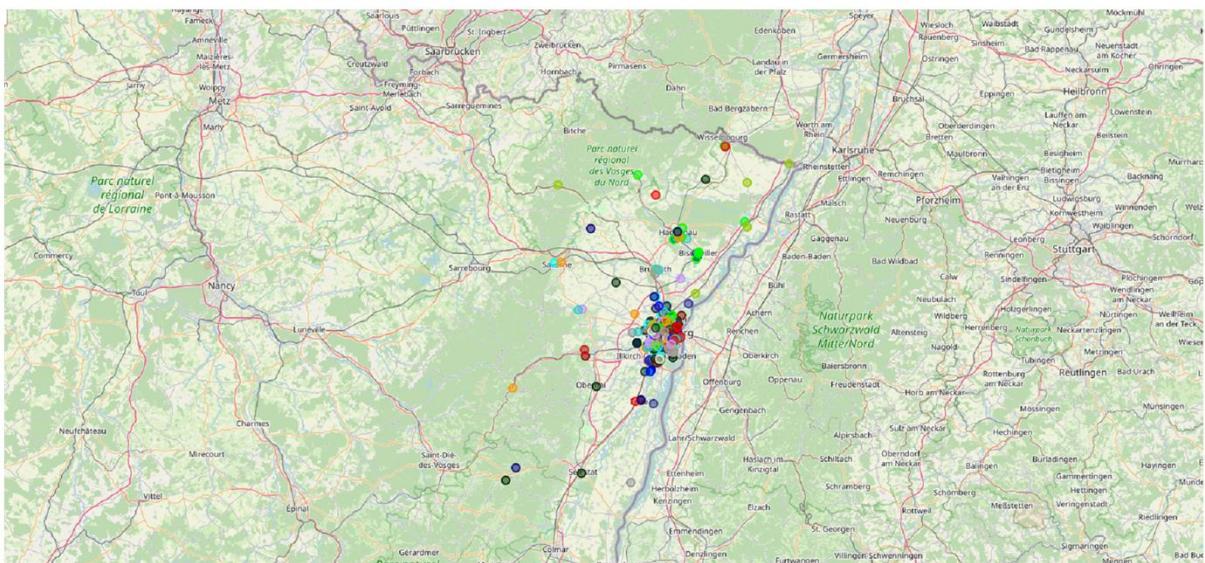
#### Observations :

La plupart des mesures de protection gérées par notre service situé à Molsheim sont assez dispersées dans le Bas-Rhin, mais on peut constater que la majorité se trouve principalement au Sud de Strasbourg.

Cela montre que les bénéficiaires à Molsheim vivent en majorité à la campagne contrairement à Strasbourg.

## Cartographie des mesures du bureau de Strasbourg

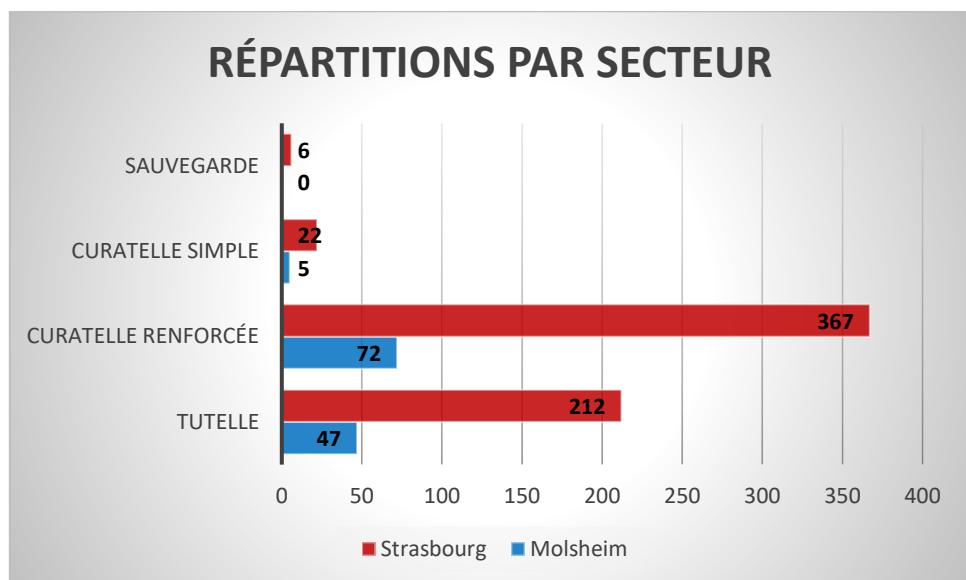
**Cartographie des mesures**  
Mandataire



### Observations :

La plupart des mesures de protection gérées par les services de Strasbourg se trouvent à Strasbourg et sa périphérie.

## Répartitions des mesures de protection par Secteur

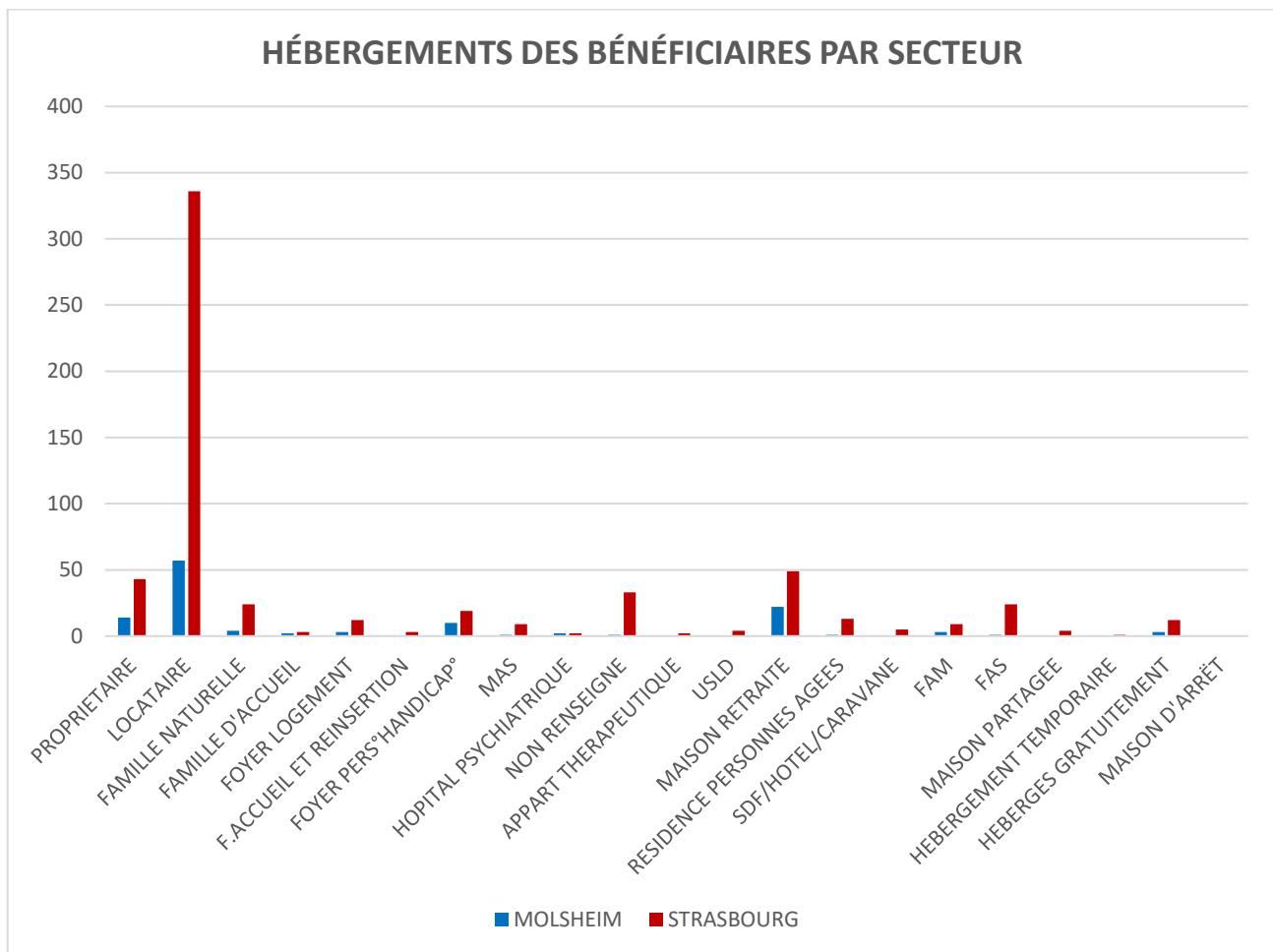


### Observations :

Nous avons réparti les mesures de protection par secteur (Molsheim/Strasbourg). En effet, on peut constater que notre service situé à Molsheim ne gère aucune sauvegarde en 2024. Les curatelles simples ne sont pas nombreuses également.

On constate que le secteur de Molsheim gère le même type de mesures de protection que celui de Strasbourg. Malgré la différence de public entre les deux secteurs.

## Hébergement des Bénéficiaires



### Observations :

Nous pouvons constater qu'il n'y a pas de bénéficiaires en structure spécifique pour le secteur de Molsheim telle que les foyers d'accueil et réinsertion, les USLD, les Maisons partagée, les hébergements temporaires ou les maisons d'arrêt.

Que ce soit pour le secteur de Molsheim ou celui de Strasbourg, nous avons une majorité de bénéficiaires locataires, propriétaires et en maison de retraite.

## Situations Complexes au 31/12

	Inst	Dom	Total / MJPM	Moyenne / MJPM
MJPM 1	0	9	9	4,5
MJPM 2	0	5	5	2,5
MJPM 3	0	4	4	2
<b>MJPM 4</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1,5</b>
MJPM 5	1	6	7	3,5
MJPM 6	0	4	4	2
MJPM 7	0	4	4	2
MJPM 8	0	5	5	2,5
MJPM 9	0	6	6	3
MJPM 10	0	5	5	2,5
MJPM 11	0	3	3	1,5
<b>MJPM 12</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
MJPM 13	0	4	4	2
MJPM 14	0	3	3	1,5
<b>MJPM 15</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
MJPM 16	0	4	4	2
MJPM 17	0	4	4	2
MJPM 18	0	6	6	3
<b>Total / MJPM</b>	<b>2</b>	<b>80</b>	<b>82</b>	<b>41</b>
<b>Moyenne sur l'Association</b>	<b>0,1</b>	<b>4,4</b>	<b>4,6</b>	<b>2,3</b>
<b>%</b>	<b>1%</b>	<b>14%</b>	<b>11%</b>	

### Observations :

L'année dernière nous avions 3% d'institutions qui apparaissaient comme des mesures complexes. Cette année elles sont à 1%. Cette baisse récurrente se confirme depuis 2022 (5% en 2022).

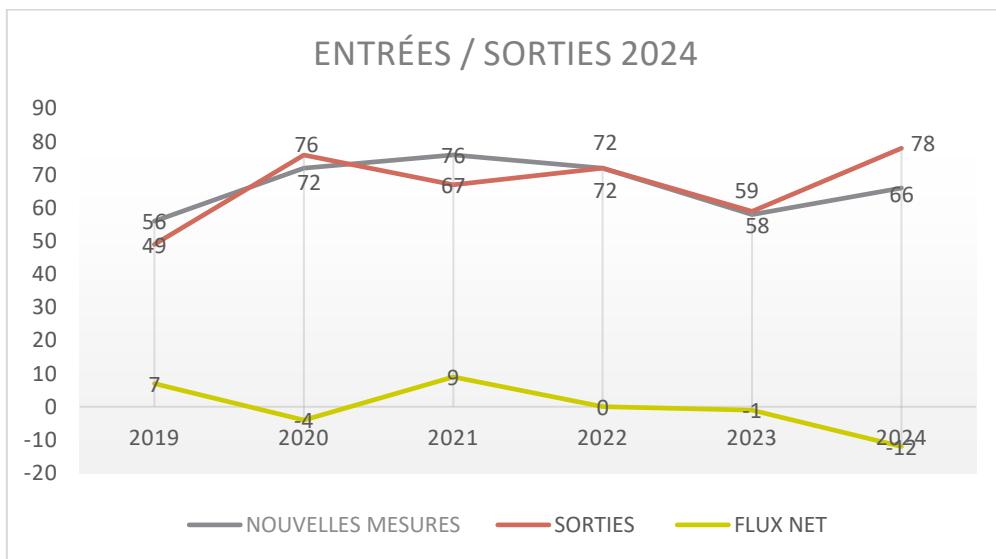
En ce qui concerne les bénéficiaires à domicile nous sommes passés de 12% à 14%.

En jaune, le secteur de Molsheim est concerné par 8 mesures de protection complexes. Les problématiques rencontrées par ce secteur sont patrimoniales, conflits familiaux, procédures judiciaires (principalement civiles).

A Strasbourg, les problématiques rencontrées sont les violences urbaines, les addictions, la précarité sociale et financière, le grand isolement et l'accès au logement (loyers plus élevés en ville).

## Panorama des Mesures

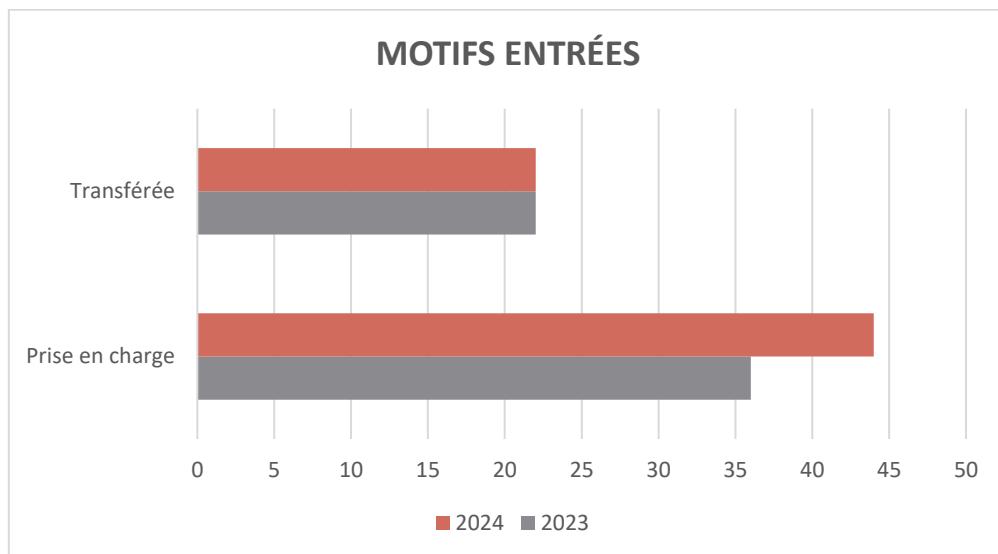
### Comparatifs Nouvelles Mesures / Sorties



#### Observations :

Entre 2020 et 2022, nous étions au-dessus des 70 sorties. L'année 2023 avait vu une baisse des sorties de -13 points. Cette année 2024, a surpassé les 5 années passées avec presque 80 sorties. Nous verrons dans les graphiques suivants les principaux motifs de sorties pour 2024, la principale étant le décès.

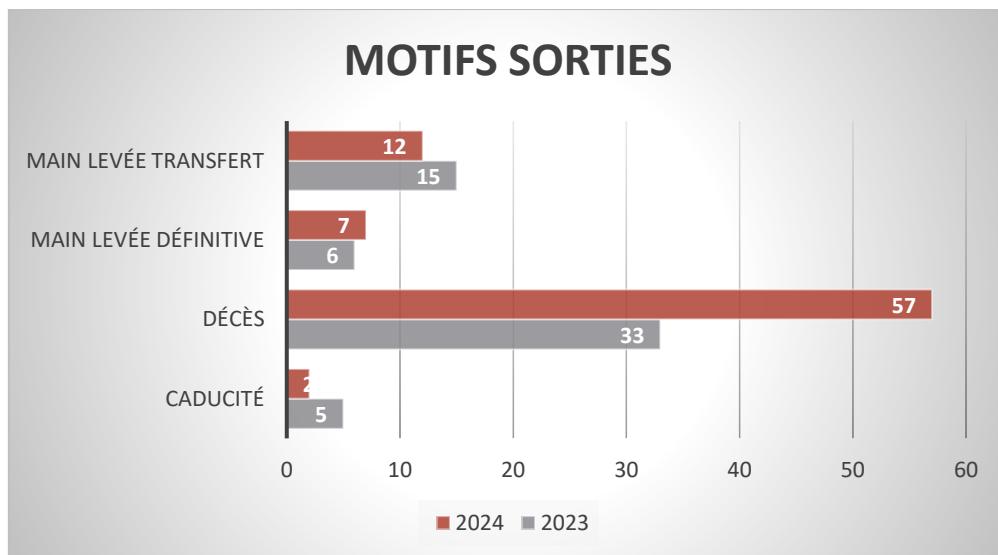
Nous avons dû absorber beaucoup plus de nouveaux dossiers par rapport à 2023 afin de compenser ces pertes nombreuses.



#### Observations :

Les entrées en transfert d'un autre organisme ou mandataires privé sont équivalentes à 2023.

Pour ce qui est de la prise en charge en nouvelle mesure nous avons une augmentation par rapport à 2023. Cette augmentation étant liée aux nombreuses sorties et au fait que nous souhaitons maintenir le même nombre de mesures totales dans l'année.



#### Observations :

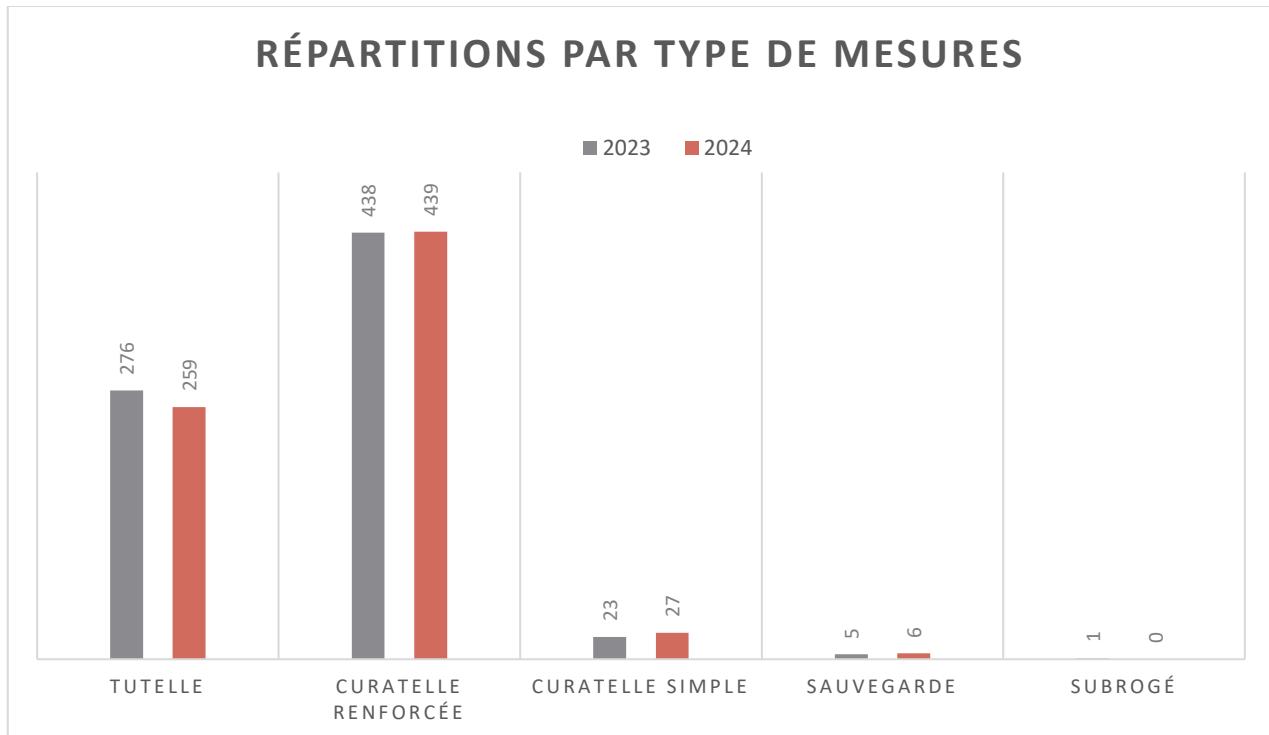
Dans ce graphique, nous pouvons constater le grand nombre de décès avec une augmentation de 52% par rapport à 2023.

Les mains levées définitives restent stables par rapport à 2023 avec une légère augmentation.

Les mains-levées transfert sont en baisse par rapport à 2023.

Les caducités sont également en baisse par rapport à 2023 avec 2 caducités contre 5 l'an passé. Ces deux sorties s'expliquent par une absence de certificat médical lors du renouvellement.

## Répartitions des Mesures



#### Observations :

La répartition des mesures de protection reste stable depuis plusieurs années. On note tout de même une légère baisse dans le nombre de tutelle entre 2023 et 2024.

Au 31/12/2024, il y a un total de 731 mesures de protection dans notre Association par rapport à 743 mesures en 2023 et 744 mesures en 2022.

## Situations des Bénéficiaires en 2024

*Tableau de répartition par âge et par mesure :*

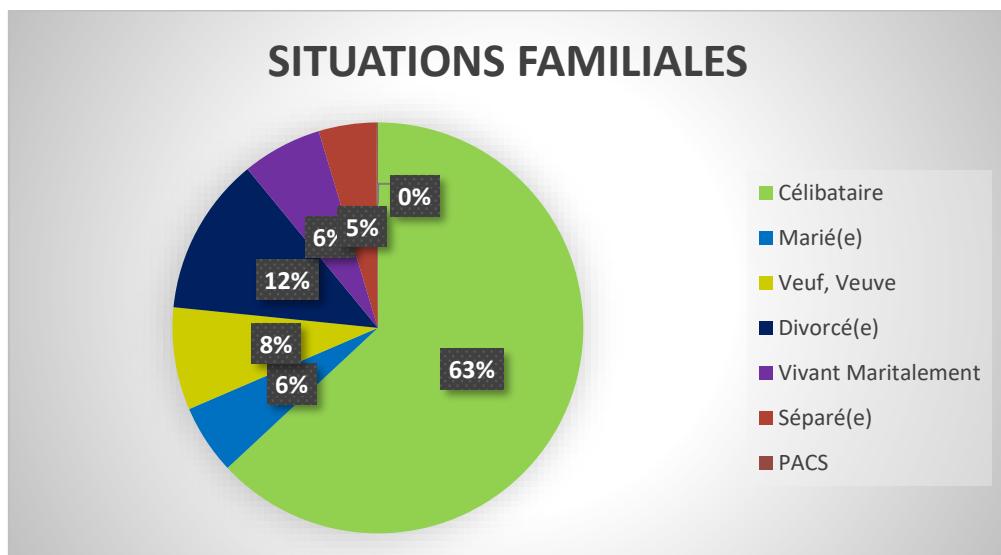
Nature de la Mesure	Sexe	Inférieur à 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	TOTAL
Tutelle	Homme	5	11	47	36	23	122
	Femme	2	8	36	41	35	122
Curatelle	Homme	16	41	96	70	16	239
	Femme	8	34	80	38	21	181
Sauvegarde de justice	Homme				2	1	3
	Femme			1	1	1	3
Autres mesures (tutelles aux biens...)	Homme	2	10	12	10	1	35
	Femme		1	6	12	7	26
TOTALS	Homme	23	62	155	118	41	399
	Femme	10	43	123	92	64	332
	Total	33	105	278	210	105	731

### Observations :

Une baisse du **nombre de personnes entre 40-59 ans** est à noter entre 2023 et 2024. En effet, en 2023 le nombre de personne dans cette tranche d'âge était de 293.

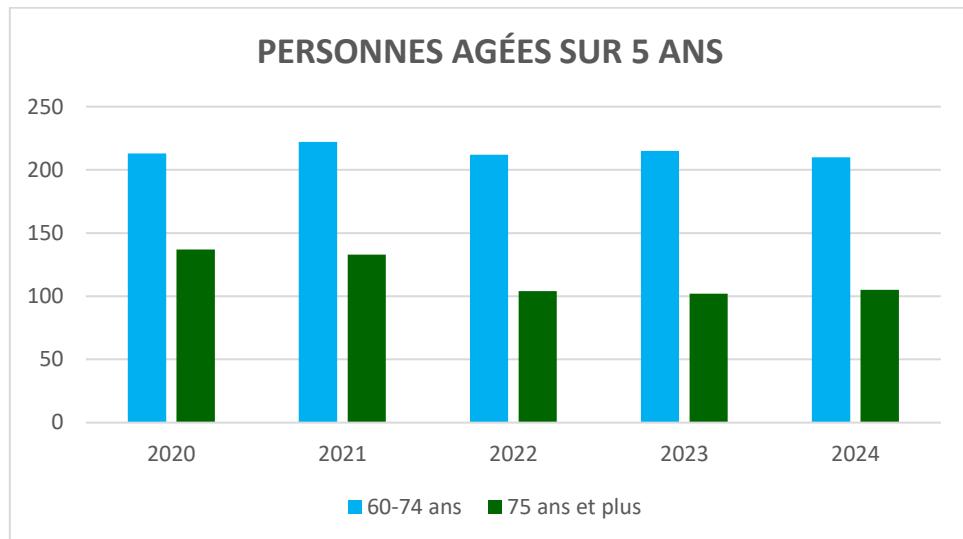
Le **nombre d'hommes et de femmes** est un peu plus équilibré par rapport à 2023 où le nombre d'hommes était de 413. Le nombre total de femmes est plus ou moins le même que 2023 (332).

On peut également constater que nous avons le même nombre d'hommes que de femmes dans les **tutelles** ainsi que pour les **sauvegardes** entre les 2 années.



### Observations :

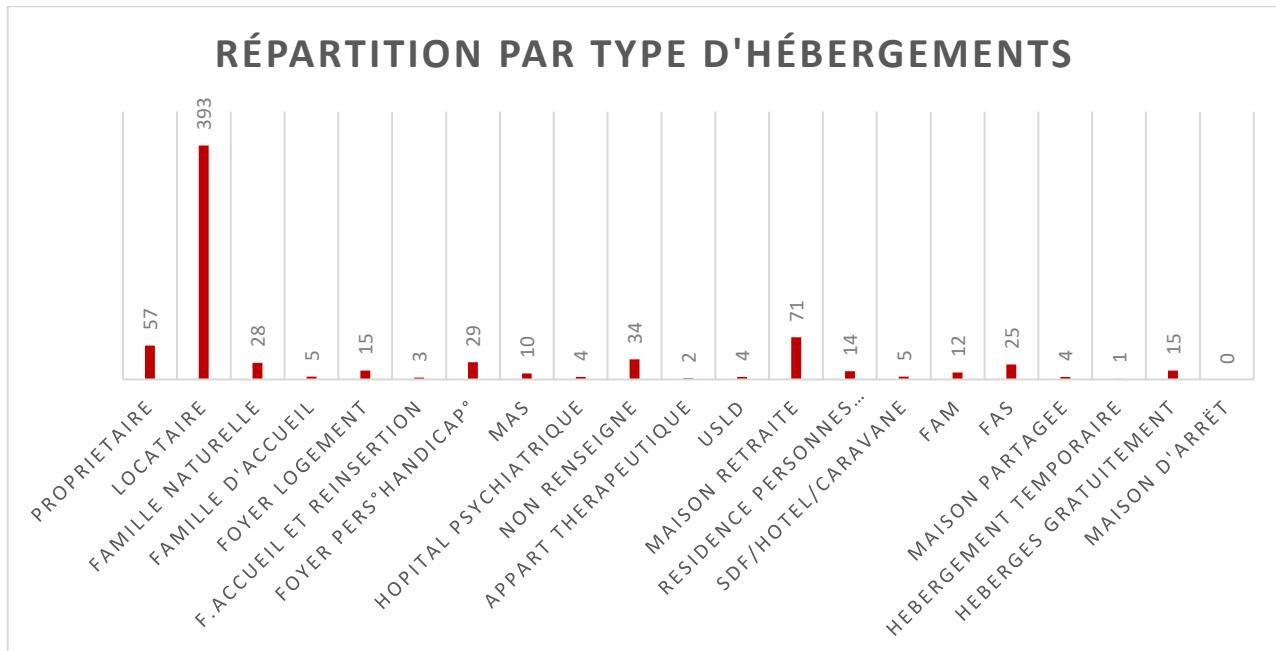
Le 0% correspond toujours au couple pacsé.



#### Observations :

On peut constater que le nombre de personnes âgées reste stable depuis 2022.

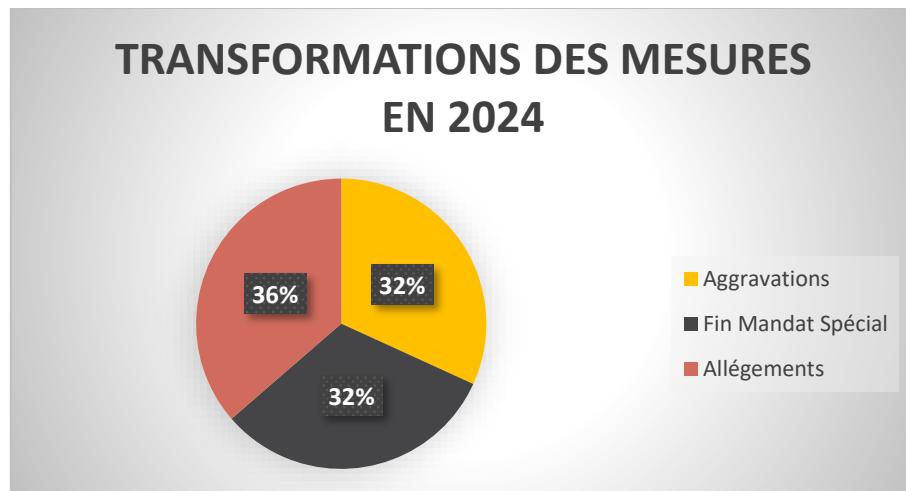
## Hébergement des Bénéficiaires



#### Observations :

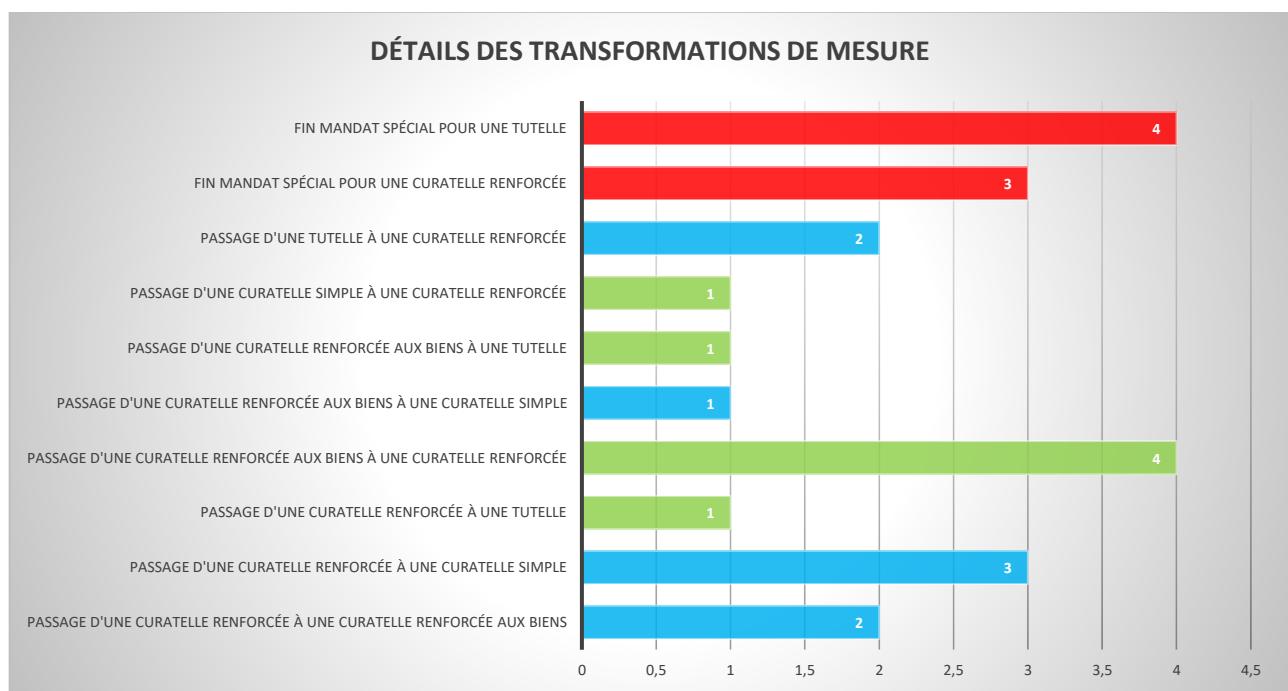
Le nombre de bénéficiaires en location reste majoritaire dans la répartition par type d'hébergement. Les bénéficiaires en maison de retraite restent également majoritaires.

## Transformations des Mesures de Protections



### Observations :

Les transformations de mesure sont réparties de façon assez similaire pour 2024. Par rapport à 2023, nous avons une baisse de 11% en termes d'aggravation de mesure.



Allégements : 8 - Aggravations : 7 - Fin de Mandat Spécial : 7

### Observations :

Cette année, nous avons eu moins de transformations de mesure (10 changements en 2024 pour 12 en 2023). Les transformations principales étant des fins de sauvegarde en faveur d'une tutelle et des aggravations de la curatelle renforcée aux biens à une curatelle renforcée aux biens et à la personne.

## Indicateurs Qualité

### Plaintes traitées en 2024

Nombre de plaintes au 31/12/2024 :

En cours	0
Résolues	1
En litige	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

Observations :

Nous avons eu moins de plaintes qu'en 2023 (4).

### Événements indésirables ayant eu lieu en 2024

**DECHARGES :**

Demande de décharge en 2024	7
• Pour éloignement géographique	2
• A cause du comportement	3
Décharges rejetées 2024	1

<b>Évènements indésirables 2024</b>	<b>4</b>
Résolus au 31/12/2024	4

Observations :

Les évènements indésirables pour 2024 sont les suivants :

- 1 violence physique (tentative de coup de poing sur le MJPM)
- 1 injure et calomnie par sms
- 1 menace d'atteinte à l'intégrité physique du MJPM par sms
- 1 menace d'atteinte à l'intégrité physique du MJPM et aux autres salariés de l'Association

## Evaluation Externe

Dans le rapport d'activité 2023, nous avons fait part des quelques premières données ressortant de l'évaluation externe.

Nous allons ci-dessous détailler un peu plus les retours de cette évaluation. Le rapport d'évaluation complète est disponible à la demande.

### Principes de cotation :

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est <b>pas du tout satisfaisant</b>
2	Le niveau attendu n'est <b>plutôt pas satisfaisant</b>
3	Le niveau attendu est <b>plutôt satisfaisant</b>
4	Le niveau attendu est <b>tout à fait satisfaisant</b>
★	Le niveau attendu est <b>optimisé</b>
NC	L'ESSMS est <b>non concerné</b> par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une <b>réponse inadaptée</b> à l'évaluateur (chapitre 1)

### CHAPITRE 1 : LA PERSONNE

Nous avons obtenu la note de **4** pour les critères suivants :

- **Bientraitance et Ethique**
- **Continuité et fluidité des parcours**
- **Accompagnement à l'autonomie**

Les axes d'amélioration sont les suivants :

- La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches
- La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension
- La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation
- Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants

## CHAPITRE 2 : LES PROFESSIONNELS

Nous avons obtenu la note de **4** pour les critères suivants :

- **Droits de la personne accompagnée**
- **Expression et participation de la personne accompagnée**
- **Accompagnement à l'autonomie**
- **Continuité et fluidité des parcours**

Il n'y a aucun axe de progrès à mettre en place pour ce chapitre.

## CHAPITRE 3 : L'ESSMS

Nous avons obtenu la note de **4** pour les critères suivants :

- **Droit de la personne accompagnée**
- **Construction et personnalisation du projet d'accompagnement**
- **Accompagnement à la santé**

Les axes d'amélioration sont les suivants (à noter que nous avons obtenu la note de **3** pour ces axes) :

- Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives
- Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives
- L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe

## L'APPRECIATION GENERALE DE L'EVALUATION :

### Appréciation générale

Le professionnalisme des salariés de l'association et leur investissement est clairement établi.

Le fonctionnement de cette équipe pluridisciplinaire est le fondement de l'accompagnement des personnes accompagnées par le service.

La volonté de co-construction du projet personnalisé d'accompagnement, avec des objectifs clairs et réévalués, l'accompagnement à l'autonomie de la personne, répondent aux bonnes pratiques du secteur.

Les partenariats mis en place, et leur connaissance par les professionnels, vont au-delà des pratiques habituellement observées.

Les évaluateurs encouragent le service à poursuivre la mise en application de la politique qualité de l'association en l'adaptant aux spécificités du service (plan de gestion de crise, événements indésirables, plaintes...), et en y associant encore davantage les professionnels.

L'établissement est également encouragé à permettre aux personnes accompagnées de s'exprimer sur l'organisation du service et les conditions de leur prise en charge.

## Actions mises en place pour améliorer la Qualité

### Falc (Facile à lire et à comprendre) DIPM + Avenant DIPM (annexes p.44 et 45)

- Le Document Individuel de Protection des Majeurs a été traduit en version Facile à Lire et à Comprendre par l'Esat de Saverne ainsi que le Livret d'Accueil et la Désignation de la personne de confiance avec plusieurs groupes de personnes présentant un handicap.

### Actualisation du Livret d'Accueil (Annexes p.46)

- Le livret d'accueil de Tandem a été actualisé et complété afin de donner plus d'informations aux bénéficiaires.

### Version Falc du nouveau Livret d'Accueil (Annexes p.47)

- Ce nouveau livret d'accueil a également été traduit en version Facile à Lire et à Comprendre.

### FALC documents de désignation de la personne de confiance (Annexes p.48)

- Le document de désignation de la personne de confiance est donné aux bénéficiaires lors de l'ouverture de la mesure. Ce document est important car il permet de nommer une personne qui pourra aider dans l'accompagnement le bénéficiaire et faire le lien avec l'Association.

### Actualisation du DUER

- Comme chaque année le Document Unique d'évaluation des Risques a été actualisé.

### Recherche et choix d'un logiciel Qualité (AGEVAL)

- Dans une optique d'uniformisation et de centralisation des documents utilisés dans le cadre de la démarche Qualité, nous avons fait des recherches de logiciel permettant de travailler sur un même outil.
- Nous avons choisi AGEVAL qui permet de développer des documents en interne, d'importer nos propres documents déjà créés, de créer un nouveau réseau unique avec l'aide d'une arborescence mais aussi de créer des enquêtes de satisfaction et d'exploiter les résultats.

## Formations réalisées en 2024



Nos équipes ont pu continuer à être formées sur la santé mentale, en continuant la formation déjà mise en place en 2023. Les nouveaux salariés embauchés en 2024 ont notamment pu être formés sur ce sujet.



Des formations sur divers modules auprès de la CARSAT ont notamment pu être réalisées en visioconférence



Deux salariées ont été formées aux premiers secours en santé mentale.



Dans le cadre de la mise en place du module MAILEVA (cf. adaptations logistique) l'équipe administrative a été formée sur l'utilisation de ce nouveau module.



Deux salariées ont été formées aux gestes de premiers secours.

## Adaptations Partenariales



### Menus Services

Menus Services propose une large gamme de services à la personne. En effet, ils proposent du portage de repas, du ménage à domicile, de la téléassistance et divers petits services à domicile.

Nous travaillons depuis plusieurs années avec cette Société et cette année, le Directeur M. VAN OVERBEKE des Menus services à Strasbourg a souhaité nous faire découvrir certains des repas proposés à nos bénéficiaires.

Ainsi, le 25 mars 2024, tout l'équipe a été conviée à un repas offert par Les Menus Services.



### La fée Vapeur

A l'occasion d'une réunion d'équipe, nous avons pu avoir une démonstration des services proposés par Cathy MASSING.

Mme MASSING a effectué un stage découverte du métier de mandataire judiciaire il y a trois ans.

Son Parcours professionnel est le suivant : Mme MASSING a travaillé pendant plus de 15 ans en EHPAD en tant que gouvernante puis cheffe de service. Elle a également travaillé chez Horizon Amitié en tant que chef de service en structure de stabilisation.

Mme MASSING a ouvert sa société, La Féé Vapeur, en mai 2024. Elle propose des services d'aide à la personne et de nettoyage à la vapeur.

- Aide à la personne : Accompagnement aux rendez-vous, entretien du logement, services personnalisés en fonction des besoins des personnes accueillies.
- Nettoyage à la vapeur : Service secondaire, moins pertinent pour les besoins actuels.
  - Besoins identifiés : Accompagnement pour diverses démarches (préfecture, SFR, repas, etc.), aide à domicile, nettoyage, tri, accompagnement médical.



## DAC Alsace

Mme BONNET de la DAC nous a contacté afin de voir si nous pouvions recenser les situations de personnes âgées vivant avec un parent handicapé.

Le but : organiser une table ronde courant 2025 qui réunirait tous les partenaires susceptibles de proposer un accompagnement adapté dans ce type de situations. C'est pourquoi, il convient en amont de recenser le nombre de situation comme celles-ci sur le territoire pour analyser le niveau de besoin.

Avec l'aide des MJPM, nous avons ciblé ces situations spécifiques et répondu aux différents champs de la trame transmise par Mme BONNET.

Analyse des résultats à notre niveau : nous sommes marginalement confrontés à ce type de situation (11) en raison des particularités du public que nous protégeons (personnes souffrant de troubles psychiatriques, majoritairement isolées).

	Ages	Sexe	Type Handicap	Lien de parenté	Type d'habitation	Problématiques
Pers agées 1	82	H		Père	Propriétaire	Accès aux soins, Accès aux droits, prob économiques, accompagnement projet de vie
Pers Handicap 1	53	F	Intellectuel	Fille	Hébergé à titre gracieux	Accès aux soins, accompagnement projet de vie, soulagement de l'aïdant
Pers agées 2	59	F		Mère	Locataire	Accès aux soins, accompagnement projet de vie
Pers Handicap 2	37	H	Psychique	Fils	Hébergé à titre gracieux	Accès aux soins, accompagnement projet de vie
Pers agées 3	NSP	H		Partenaires	Propriétaire	Refus d'aide
Pers Handicap 3	74	F	Intellectuel	Co-partenaires	Hébergé à titre gracieux	Refus d'aide
Pers agées 4	NSP	H		Partenaires	Locataire	Aide à domicile, AVS, refus d'aide
Pers Handicap 4	65	F	Motrice	Co-partenaires	Locataire	Aide à domicile, AVS, adaptation du logement, déplacements, refus d'aide
Pers agées 5	NSP	F		Mère	Hébergé à titre gracieux	Prob économiques, adaptation du logement
Pers Handicap 5	55	F	Intellectuel	Fille	Locataire	Prob économiques, adaptation du logement, déplacement
Pers agées 6	NSP	F		Mère	Propriétaire	
Pers Handicap 6	59	H	Psychique	Fils	Hébergé à titre gracieux	
Pers agées 7	60	F		Mère	Locataire	Accès aux soins, Accès aux droits, Aide à domicile, AVS, Prob économiques, Hébergement en structure adaptée, Adaptation du logement, Déplacement, accompagnement projet de vie, soulagement de l'aïdant, refus d'aide
Pers Handicap 7	39	F	Autres	Fille	Hébergé à titre gracieux	Accès aux soins, Accès aux droits, Aide à domicile, AVS, Prob économiques, Hébergement en structure adaptée, Adaptation du logement, Déplacement, accompagnement projet de vie, soulagement de l'aïdant, refus d'aide
Pers agées 8	60	F		Partenaires	Propriétaire	
Pers Handicap 8	57	H	Intellectuel	Co-partenaires	Hébergé à titre gracieux	Accompagnement projet de vie
Pers agées 9	70	F		Mère	Locataire	Accès aux soins, Accès aux droits, Aide à domicile, AVS, Prob économiques, Hébergement en structure adaptée, Adaptation du logement, Déplacement, accompagnement projet de vie, refus d'aide
Pers Handicap 9	46	H	Psychique	Fils	Hébergé à titre gracieux	Aide à domicile, AVS, Prob économiques, Hébergement en structure adaptée, Accompagnement projet de vie, refus d'aide
Pers agées 10	62	H		Partenaires	Locataire	Accès aux soins, Aide à domicile, AVS, Déplacement, Accompagnement projet de vie, Soulagement de l'aïdant, Refus d'aide
Pers Handicap 10		F	Intellectuel	Co-partenaires	Hébergé à titre gracieux	Accès aux soins, Aide à domicile, AVS, Accompagnement projet de vie, Soulagement de l'aïdant, Refus d'aide
Pers agées 11	62	F		Epoux	Locataire	Accès aux soins, Aide à domicile, AVS, Prob économiques, Accompagnement projet de vie, Soulagement de l'aïdant, Refus d'aide
Pers Handicap 11	59	H	Cognitif	Epouse	Locataire	Accès aux soins, Aide à domicile, AVS, Prob économiques, Accompagnement projet de vie, Refus d'aide



## Esat de Saverne

Dans le souci d'une démarche d'amélioration continue de la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées, nous nous sommes rapprochés de l'ESAT « aux trois relais » de Saverne afin de transcrire en FALC les documents d'information que nous sommes dans l'obligation de remettre à la personne protégée lors de l'ouverture d'une mesure, à savoir :

- Le livret d'accueil
- La désignation de la personne de confiance

Nous avons également demandé la même transcription pour le DIPM, document phare pour l'individualisation de l'exercice de la mesure et permettant à la personne protégée une véritable prise de parole quant à ses attentes par rapport à son accompagnement et ses projets.

La structure médico-sollicitée est habilitée à procéder aux transcription FALC et sa démarche était la suivante :

- Dans un premier temps : transcription travaillée avec un petit nombre de personnes accueillies par l'ESAT.
- Dans un deuxième temps : 1ère proposition de transcription transmise à TANDEM.
- Dans un troisième temps : soumission des documents transcrits par l'ESAT à un 2ème groupe de travailleurs n'ayant pas participé aux travaux de transcription pour évaluer la compréhension des écrits.
- Dans un quatrième temps : échanges avec nos services sur les points à modifier en fonction des difficultés de compréhension détectées
- Enfin, les documents transcrits, une fois validés nous ont été transmis accompagnés des certificats de conformité

Nous avons ensuite restitué en réunion d'équipe les documents ainsi transcrits.

Ils sont aujourd'hui utilisés en fonction des problématiques de compréhension repérées par les mandataires lors des ouvertures de mesure.

## Rétrospective 2024

### Les dates Clés

Dates	Détails
lundi 1 janvier 2024	Changement de statut Mandy MOREL (passage cadre)
lundi 15 janvier 2024	Accueil de deux stagiaires : Mme Aurélie DENNEFELD + Mme Joan PFISTER (CNC : 10 semaines)
lundi 15 janvier 2024	Embauche M. DUPRÉ Alexandre – MJPM (en remplacement de Mme GOLL - partie au 31/12/2023)
mercredi 17 janvier 2024	Formation : Sensibilisation aux gestes de 1ers secours pour 1 salarié
jeudi 25 janvier 2024	Embauche Mme Aurélie DENNEFELD - MJPM (CDD puis CDI) – en remplacement d'Isabelle FEREIRA
mardi 30 janvier 2024	Aménagement de la salle de réunion au 3ème étage
lundi 5 février 2024	Formation : sensibilisation à la maladie mentale / relation thérapeutique pour la moitié de l'équipe (2 jours)
mardi 6 février 2024	Formation sensibilisation au travail sur écran pour 1 salarié
mercredi 7 février 2024	Paramétrage sur TWIN pour lancement MAILEVA
mercredi 14 février 2024	Lancement participation des Majeurs Protégés
lundi 19 février 2024	Travaux électricité dans tous les services afin de préparer la nouvelle téléphonie (1 semaine)
mardi 27 février 2024	Départ Mme FERREIRA Isabelle - MJPM (remplacée par Mme DENNEFELD Aurélie)
jeudi 21 mars 2024	Nouveau prestataire de fournitures de bureaux : Fiducial
lundi 25 mars 2024	Repas avec Menus Services pour présenter leurs plats et leurs services
lundi 8 avril 2024	Formation sur l'utilisation de MAILEVA pour les secrétaires
mardi 16 avril 2024	Embauche Mme PFISTER Joan - MJPM (CDD de 9 mois en remplacement de Mme DOERFLINGER pour un arrêt de longue durée)
lundi 22 avril 2024	Réfection du sol du 3ème étage (1 mois)
mardi 30 avril 2024	Départ M. BRAND COUDERT Grégory - MJPM (suite obtention agrément MJPM Privé)

mardi 7 mai 2024	Comité de Direction
jeudi 6 juin 2024	Formation : Sensibilisation aux gestes de 1ers secours pour 1 salarié
mardi 2 juillet 2024	Recherches de logiciel Qualité
lundi 15 juillet 2024	Embauche SANDROCK Nathalie (CDD 2 semaines - renfort secrétariat)
jeudi 22 août 2024	Départ Enid GALAYA - MJPM (remplacée par Mme DOERFLINGER Aude mi-septembre, à 70% dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique)
mercredi 4 septembre 2024	Installation de la fibre
mardi 10 septembre 2024	Formation : Sensibilisation aux gestes de 1ers secours pour 1 salarié
jeudi 19 septembre 2024	CA FNAT avec plusieurs comités organisés au sein de Tandem
lundi 30 septembre 2024	Départ Mme FERDANT Léane - secrétaire (après maladie de longue durée 5 mois)
lundi 30 septembre 2024	Assemblée Générale
Lundi 30 septembre 2024	Mise en ligne du site internet
mardi 1 octobre 2024	Embauche Anaïs STRAEBLER MJPM (En remplacement de Mme WAGNER Elodie)
jeudi 3 octobre 2024	PSSM - formation financée par la CPAM (2 jours - 2 salariés)
mardi 15 octobre 2024	Journée équipe à l'extérieur au Château de Pourtales
vendredi 25 octobre 2024	Départ Elodie WAGNER MJPM (remplacée par Mme STRAEBLER Anaïs)
lundi 28 octobre 2024	Embauche NERO Orlane (remplacement FERDANT Léane) - secrétaire
mercredi 6 novembre 2024	Formation "Réussir sa prise de fonction managériale" pour Mandy MOREL (3 jours)
mardi 26 novembre 2024	Formation CARSAT sur l'ASPA pour 2 salariés
jeudi 28 novembre 2024	Formation CARSAT sur le Service Social pour 1 salarié
lundi 2 décembre 2024	Embauche THOLAS Pierre-Cyril - MJPM
mardi 10 décembre 2024	Comité de Direction
mardi 17 décembre 2024	Repas de Noël pour toute l'équipe

## Nouveau site internet TANDEM

Après plus de 2 ans de travail, le site internet de l'Association a été mis en ligne le 30 septembre 2024. Ce site a été le fruit de plusieurs réunions en groupe de travail composé de plusieurs mandataires judiciaires, de secrétaires et de l'encadrement.

Nous avons travaillé d'abord en collaboration avec M. PEREZ (consultant) sur le fond du site internet à savoir :

- Les pages
- Les sujets de chaque page
- Les textes
- Leurs destinations

ASSOCIATION TANDEM
Accueil
La mesure de protection
Travailler à TANDEM
Projet et activité
Contact

Association



TANDEM

Service de tutelle

**Qu'est-ce qu'une mesure de protection ?**

Une mesure de protection des majeurs est une décision légale prise par la justice en France pour protéger les intérêts et le bien-être des personnes adultes qui, en raison d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles, ne peuvent pas prendre pleinement soin d'elles-mêmes ni de leurs affaires.

TANDEM gère trois formes de mesure :

- La tutelle : la tutelle est la mesure de protection juridique la plus forte destinée aux personnes majeures qui ont besoin d'être représentées dans les actes courants en raison d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles. Un tuteur est désigné pour représenter la personne dans les actes de la vie civile. Les actes importants sont autorisés par le juge.
- La curatelle : la curatelle est une mesure intermédiaire entre la tutelle et la pleine capacité d'agir et de faire des actes. Elle concerne les personnes qui ont besoin d'une assistance, de conseils pour certains actes, mais qui conservent une certaine autonomie. Un curateur est nommé pour accompagner et contrôler les actes de la personne sous curatelle. Les actes importants sont pris par la personne protégée et le curateur.
- La sauvegarde de justice : la sauvegarde de justice vise à protéger temporairement une personne majeure en situation de vulnérabilité. Elle peut être mise en place en cas d'urgence et autorise le juge à désigner un mandataire spécial pour représenter la personne protégée. Les actes importants sont autorisés par le juge.

**Qu'est-ce qu'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs ?**

Le mandataire judiciaire est un professionnel qui intervient auprès de personnes adultes et fragilisées (par un accident de vie, une maladie, un handicap...).

Les mandataires judiciaires sont des auxiliaires de justice, formés, certifiés et qui ont prêté serment.

Le mandataire judiciaire n'est pas le référent unique de la personne protégée. Il veille à travailler en coordination (et parfois à créer les partenariats) avec l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux afin de préserver les intérêts de la personne protégée dans son parcours de vie.

-> Représenter ne veut donc pas dire faire tout et à la place de la personne.  
 -> Représenter ne veut pas dire que la personne disparaît derrière son représentant.

Protéger c'est mettre en lien



Protéger c'est coordonner



Protéger c'est conseiller



Protéger c'est anticiper les risques et les dangers



Ensuite, nous avons formé un groupe de travail qui lui a travaillé sur les images, les couleurs et les éléments que l'on souhaitait mettre en avant.

**Qui est Tandem ?**

Tandem est une association dirigée par des bénévoles et par délégation, par une direction salariée.

Tandem c'est aussi des valeurs et des principes : le respect de la dignité des personnes, la qualité du service rendu, la recherche de la participation de la personne protégée, la volonté de développer des accompagnements d'une grande qualité relationnelle, la mise en place d'une réelle continuité du service, la propreté, la convivialité et la solidarité d'équipe.

[Nous rejoindre](#)

**Qu'est-ce qu'une mesure de protection ?**

La mise en place d'une mesure de protection nécessite une évaluation de la personne fragilisée, réalisée par un médecin expert. Le Juge des tutelles décide de la mesure de protection juridique à mettre en place.

La mesure de protection est un accompagnement juridique et social qui vise à garantir la protection d'une personne et de son patrimoine (biens immobiliers, ressources financières).

L'accompagnement dans le cadre d'une mesure ne se réstruit pas à une relation mandataire judiciaire / personne protégée : exercer une mesure de protection c'est avant tout coordonner des réponses et mettre en lien des acteurs (associations, proches, institutions...) au service du majeur accompagné.

Le site a rapidement fait succès avec des remontées positives des salariés et des partenaires.

Le site capitalise déjà depuis septembre 2024 plus de 1000 visites.

## CA FNAT

Avec l'aide de l'Association AVSEA nous avons organisé l'Assemblée Générale de la FNAT qui a eu lieu en septembre 2024.

Dans ce cadre-là, nous avons mis à disposition les locaux de Tandem pour les réunions des commissions Juridique et Communication.

Nous avons organisé la venue des membres du CA (environ 40 personnes) et de leurs accompagnants en proposant des hôtels, des activités à faire sur place et des restaurants.

La réunion FNAT s'est très bien déroulée et les participants ont été satisfaits.

## Journée Team Building (Château de Pourtale)

Comme chaque année a eu lieu notre journée extérieure en équipe. Cette année, celle-ci s'est déroulée au Château de Pourtale.



La matinée s'est déroulée avec un jeu d'énigmes collectif « Loups garous » où chacun devait survivre à une nuit dans un village infesté de loups garous.

Puis, nous avons dégusté un délicieux repas dans une des salles du château.

L'après-midi, c'était un Times-up organisé par plusieurs des salariés en prenant pour thème le travail dans un service de tutelle avec des mots à faire deviner à son équipe.

La journée s'est très bien déroulée et a permis à l'équipe de passer un bon moment.

## Adaptations Logistiques

### Optimisation de l'espace de Travail

#### Agencement des bureaux des secrétaires

- Une étagère murale et une extension de bureau ont été installées afin d'avoir plus d'espace de rangement et de travail
- Installation d'une étagère de rangement dans un second bureau afin d'avoir de l'espace pour ranger des classeurs
- Une étagère de rangement avec caissons a été mise en place afin de ranger la papeterie

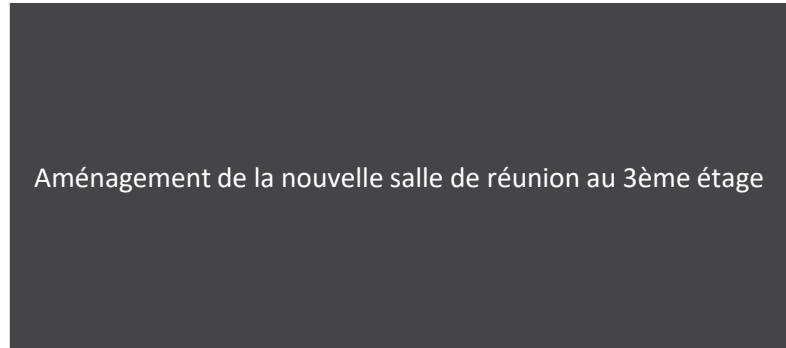
#### Investissements matériels pour le télétravail des salariés

- 4 salariés ont pu bénéficier d'un ordinateur portable dans le cadre du télétravail
- 5 salariés ont pu bénéficier d'un second écran pour optimiser le confort de travail
- 2 réhausseurs d'ordinateurs portable ont été achetés à la demande de 2 salariés
- 2 souris de bureau ont été fournies

#### Amélioration du confort des bureaux

- 2 fauteuils de bureau ont été achetés
- 5 nouveaux claviers ont été fournis dont 1 ergonomique
- 1 repose-pied a été acheté
- 3 caissons de bureaux sur roulettes ont été mis en place afin de donner un espace de rangement supplémentaire à 3 salariés
- Des filtres solaires ont été installés au 1er étage

## Optimisation de l'environnement de travail



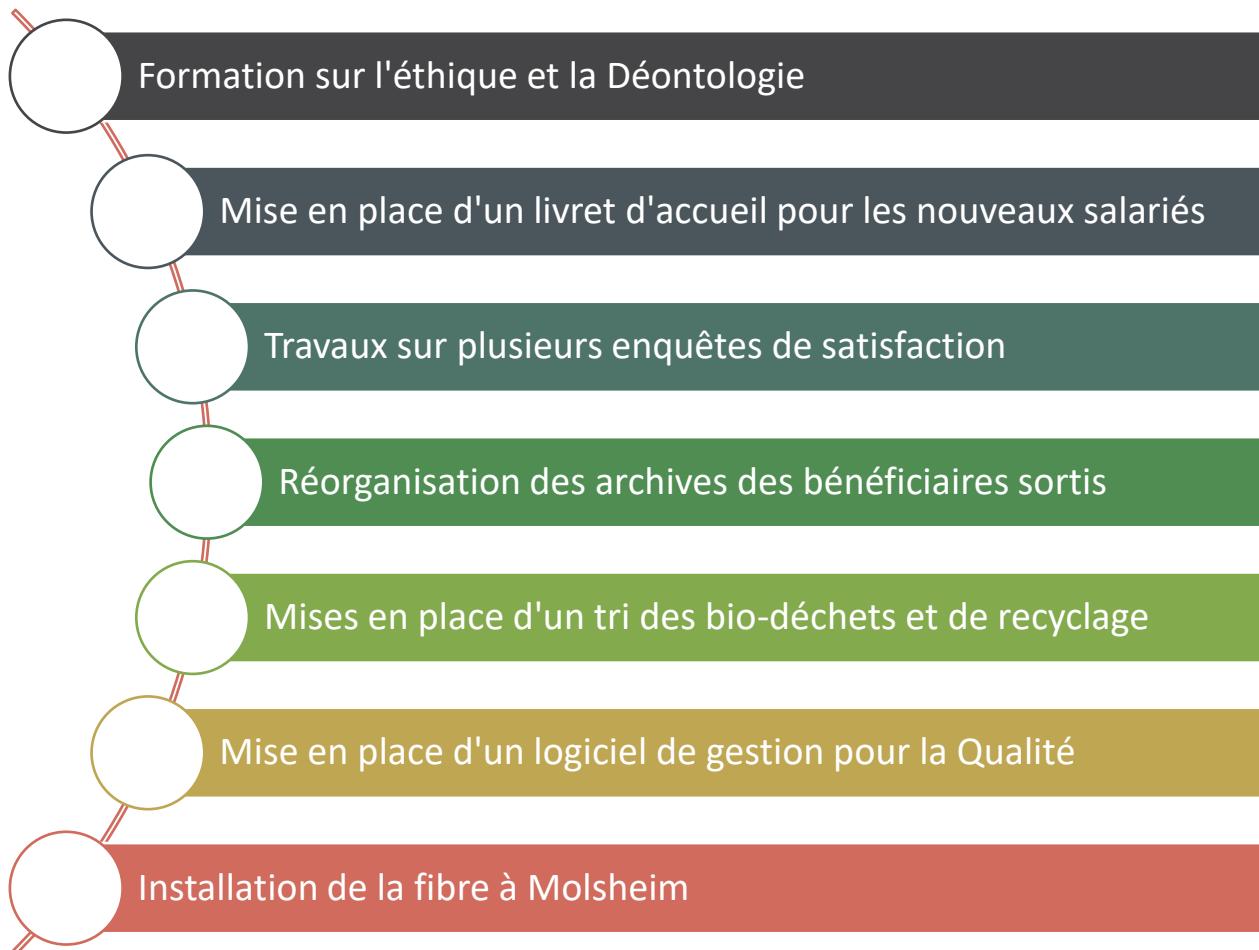
Travaux de réfection des sols en avril/mai 2024 au 3ème étage



Mise en place de Maileva qui est service d'envoi numérique proposé par La poste. Cela fait gagner du temps aux secrétaires qui ne sont plus obligées d'imprimer les courriers, de les mettre sous pli, de les affranchir et de les déposer à la Poste.

**MAILEVA**  
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

## Projets 2025



## Texte Nouvel Arrivant

Titulaire d'un diplôme d'état de Conseillère en Économie Sociale Familiale (CESF) en 2021, j'ai tout d'abord continué mes études ne sachant pas si je devais me diriger vers le social ou vers l'éducation nationale. Je suis donc également titulaire d'un Master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) depuis 2023. Mon parcours universitaire est à l'image de mon parcours professionnel reflétant mon besoin de toucher à plusieurs domaines, tout en conservant un fort contact humain.

N'ayant pas eu mon concours de professeur des écoles, j'ai d'abord travaillé durant un an dans le service Jeunes Majeurs du Château d'Angleterre en tant qu'éducatrice spécialisée. Durant cette expérience, j'ai pu accompagner des jeunes adultes venant de pays étrangers dans leurs intégrations en France dans divers domaines de la vie quotidienne tels que l'administratif, l'accompagnement budgétaire ou encore l'accès vers un logement. J'éprouvais des difficultés à m'y retrouver dans les missions qui m'étaient confiées et dans le poste que j'occupais. De ce fait, j'ai décidé de quitter ce poste afin de trouver un emploi dans lequel m'épanouir et trouver de la cohésion d'équipe. Je suis donc tombée sur l'association Tandem que je connaissais déjà un peu grâce à mon entourage et mes expériences professionnelles. En effet, lors de stages durant mes études et d'emplois saisonniers, j'avais pu côtoyer des mandataires judiciaires qui accompagnaient les personnes en situation de handicap dans les services où j'étais présente et une des professionnels d'un de ces services était partie à l'association Tandem. Et quelle chance d'avoir été prise à Tandem !

Lors de mon arrivée à l'association Tandem en octobre 2024, une de mes collègues Mme Elodie Wagner annonçait son départ de Tandem, j'ai donc repris la plupart de ses dossiers. Cette transition durant un mois en binôme a été enrichissante car elle m'a permis de prendre connaissance du fonctionnement de Tandem, du logiciel utilisé et des situations des majeurs protégés et de les rencontrer pour certains. Mme WAGNER, que j'ai remercié, a fait de son mieux pour passer le relais dans les meilleures conditions.

Mon intégration au sein de l'association Tandem a aussi été réussie grâce à la présence, à l'écoute et aux conseils de la responsable de service et de la directrice dans le suivi des dossiers des majeurs protégés mais aussi grâce aux échanges et à la collaboration avec les collègues. Ces points sont un atout pour un nouveau mandataire car il lui permet de ne pas se sentir isolé et lui apporte un soutien dans la gestion des diverses situations.

Alors un pour tous et tous pour Tandem !

Anaïs STRAEBLER

## Annexes n°I : Evaluation Externe

Un exemplaire complet est disponible à la demande

### Rapport de visite d'évaluation

**SERV. M.J.P.M. TANDEM STRASBOURG**

89 RTE DES ROMAINS  
67200 STRASBOURG

23/11/2023 - 24/11/2023

ELSE CONSULTANTS  
20 ALL TURCAT MERY 13008 MARSEILLE 8  
Statut : « Accrédité » - 3-2009

## Annexes n°2 : DIPM version FALC

**Un exemplaire complet est disponible à la demande**



### Le·DIPM, ↵ Document·Individuel·à·la·Protection·des·Majeurs·¶

¶

Le·DIPM·est·un·document·qui·vous·permet·de·participer·à·votre·mesure·↵  
de·protection·et·d'être·d'accord·avec·ce·qui·est·décidé.¶

Dans·le·DIPM·est·écrit·comment·votre·mandataire·↵  
vous·accompagne·dans·votre·mesure·de·protection.¶

¶



#### Le·mandataire¶

C'est·la·personne·qui·vous·accompagne·↵  
pour·votre·mesure·de·protection.¶



Le·mandataire·fait·attention·à·ce·queº:¶

- votre·mesure·de·protection·respecte·vos·droits·et·vos·libertés¶
- vous·soyez·le·plus·autonome·possible,·c'est-à-dire·que·vous·puissiez·  
faire·le·plus·de·choses·vous-même.¶

¶

Pour·écrire·votre·DIPM,·le·mandataire·a·besoin·de·bien·connaitreº:¶

- votre·situation·¶

- ce·que·vous·souhaitez·et·vos·besoins¶

Vous·recevez·une·copie·de·votre·DIPM·signée·par·votre·mandataire·↵  
et·par·vous.¶

¶

Avec·votre·mandataire,·vous·révisez·ensemble·votre·DIPM·chaque·année·↵  
et·chaque·fois·qu'il·y·a·un·changement·important·dans·votre·vie.¶

## Annexes n°3 : Avenant DIPM version FALC

Un exemplaire complet est disponible à la demande



AVENANT·à·votre·DIPM



¶

¶

Votre-DIPM-a-été-réalisé-le.....¶

Le-DIPM-est-le-Document-Individuel-de-Protection-des-Majeurs¶

¶

Avec-votre-mandataire,-vous-révisez-ensemble-votre-DIPM-↔  
chaque-année-et-chaque-fois-qu'il-y-a-↔  
un-changement-important-dans-votre-vie.¶



Ainsi-votre-DIPM-est-toujours-bien-adapté-à-votre-situation.¶

¶

Les-modifications-et-les-nouvelles-actions-sont-écrites-↔  
dans-ce-document-qui-s'appelle-un-avenant.¶



¶

Vous-recevez-une-copie-de-l'avenant-à-votre-DIPM-signée-↔  
par-votre-mandataire-et-par-vous.¶

¶

¶

### Vos-objectifs-personnalisés¶

Le-DIPM-vous-permet-de-vous-exprimer,-de-dire-ce-que-vous-souhaitez-↔  
et-ce-que-vous-attendez-de-votre-mandataire-pour-vous-accompagner-↔  
dans-votre-mesure-de-protection.¶





## Annexes n°5 : Livret d'Accueil version FALC

**Un exemplaire complet est disponible à la demande**

### Mot d'accueil

Si vous êtes sous tutelle ou sous curatelle,  
vous êtes une personne protégée.

Ce livret est fait :

- pour vous
- pour votre famille
- pour votre entourage



Le juge a choisi TANDEM pour s'occuper  
de votre mesure de protection.



L'association TANDEM sait que parfois c'est difficile pour vous d'accepter  
d'être accompagné dans :

- vos démarches administratives,  
par exemple, refaire votre carte d'identité.



- vos démarches sociales,  
par exemple, faire une demande à la CAF.



La CAF est la Caisse d'Allocations Familiales.

- vos démarches budgétaires,  
par exemple, ouvrir un compte à la banque  
pour gérer votre argent.



## Annexes n°6 : Désignation de la Personne de Confiance version FALC

**Un exemplaire complet est disponible à la demande**



Désignation·de·la·personne·de·confiance↔  
dans·le·cadre·de·l'accompagnement·social↔  
et·médico-social¶



¶

¶

Vous·avez·le·droit·de·choisir·une·personne·de·confiance,↔  
mais·ce·n'est·pas·obligatoire.¶



¶

On·appelle·ce·choix·la·désignation·de·la·personne·de·confiance.¶



¶

La·personne·de·confiance·vous·aide·dans·votre·accompagnement·social·  
et·médico-social·avec·l'association·TANDEM.¶



La·personne·de·confiance·peut·vous·aider↔

à·connaitre·vos·droits·et·à·les·comprendre,↔

par·exemple·quand·vous·devez·prendre·une·décision.¶

¶

Si·vous·avez·choisi·une·personne·de·confiance·pour·votre·suivi·médical,¶  
si·vous·le·souhaitez·elle·peut·aussi·être·votre·personne·de·confiance↔  
pour·votre·accompagnement·social·et·médico-social,·si·elle·est·d'accord.¶

¶

¶

L'association·TANDEM·ne·peut·pas·intervenir↔  
dans·la·désignation·de·votre·personne·de·confiance↔  
car·c'est·votre·choix·personnel.¶



¶

¶